

**Mesdames et Messieurs les Maires**

**Direction Générale des Services**

Affaire suivie par

Yann Crémillieux

[dgs@rhone-crussol.fr](mailto:dgs@rhone-crussol.fr)

04 75 75 93 13

**Objet : Rapports d'activités 2023**

**N./REF.**

DG/JD/YC/SG/2024-492

Mesdames, Messieurs les Maires,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-jointes, les délibérations prises le 20 juin dernier par le conseil communautaire, relatives aux rapports d'activités 2023 de la Communauté de Communes et du service public de gestion durable des déchets, ainsi qu'un extrait des comptes financiers uniques du budget principal et des budgets annexes.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, je vous invite à les présenter lors de votre prochain conseil municipal.

Dans l'attente et vous en remerciant par avance,

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,  
Jacques DUBAY



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE CRUSSOL**

\*\*\*\*\*

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 20 JUIN 2024**

**DÉLIBÉRATION N°2024-056 : RAPPORT D'ACTIVITES 2023**

Le 20 juin deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente,  
Le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Guilhaud-Granges, sous la  
présidence de Monsieur Jacques DUBAY, Président.

Nombre de membres du bureau communautaires :

- en exercice : 41
- quorum : 21
- présents : 25
- pouvoirs : 11
- qui ont pris part au vote : 36

Date de convocation au conseil communautaire : **Vendredi 14 juin 2024**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric GERLAND**

**Etaient présents :**

Mme GAUCHER, Mme CHEBBI, M. CLOUE, Mme MALLET, M. PONSICH, M. RANC,  
Mme RENAUD, Mme RIFFARD, M. DUBAY, Mme FORT-BRISQUET, M. GERLAND,  
M. GUIGAL, M. LE GALL, Mme QUENTIN-NODIN, M. AVOUAC, M. LAFAGE, Mme PEYRARD,  
M. COULMONT, M. POMMARET, M. MIZZI, M. DIETRICH, M. RIAILLON, M. DUPIN,  
Mme GOUMAT, Mme PERRET (suppléante).

**Etaient absents excusés :**

M. COQUELET, Mme COSTEROUSSÉ, M. DARNAUD, M. GOUNON, Mme SALLIER,  
M. CHAUVEAU, Mme METTRA, Mme VOSSEY-MATHON, Mme SICOIT, M. PONTAL,  
Mme ROSSI, M. MONTIEL, Mme SORBE, Mme LEJUEZ, Mme MORFIN, Mme SIMON,  
M. DEVOCHELLE.

Monsieur Claude DEVOCHELLE, membre titulaire étant absent excusé, Madame Christine  
PERRET, membre suppléante a pris place autour de la table afin de prendre part aux votes.

Monsieur André COQUELET, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Josette MALLET.  
Madame Brigitte COSTEROUSSÉ, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Kevin  
RANC.

Monsieur Mathieu DARNAUD, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Sylvie  
GAUCHER.

Monsieur Bernard GOUNON, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Isabelle  
RENAUD.

Madame Brigitte SALLIER, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Régis PONSICH.

Madame Mireille METTRA, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Jacques DUBAY.

Madame Julie SICOIT, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Jean RIAILLON.

Madame Bénédicte ROSSI, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Stéphane LAFAGE.

Madame Virginie SORBE, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Hervé COULMONT.

Madame Gaëlle LEJUEZ, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Patrice POMMARET.

Madame Anne SIMON, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur David DIETRICH.

Monsieur Gérard CHAUVEAU, Madame Nathalie VOSSEY-MATHON, Monsieur Alain PONTAL, Monsieur Olivier MONTIEL et Madame Magali MORFIN, membres titulaires absents excusés n'ont pas été remplacés.

\*\*\*\*\*

Madame Sylvie GAUCHER, Vice-Présidente déléguée à l'administration générale, à la famille et à la parentalité expose.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Vu l'avis du Bureau Communautaire réuni le 11 juin 2024.

Vu l'avis de la commission Administration Générale réunie le 13 juin 2024.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 36 voix pour, soit à l'unanimité :**

- Prend acte du rapport d'activités 2023.
- Précise que ce rapport d'activités est communicable et sera transmis à chacune des communes membres aux fins de présentation à leurs conseils municipaux et communication à leurs administrés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.  
Extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Frédéric GERLAND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

007-200041366-20240620-2024-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024

Le Président,  
Jacques DUBAY



# Rapport d'activités 2023

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 20 JUIN 2024



# 2023 : Rhône Crussol trace son avenir

## 👉 Aménagement du territoire :

Poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUIH) : cette année a été marquée par l'avancement du PLUIH, un outil essentiel pour l'aménagement du territoire de la communauté de communes. Les différentes étapes de concertation avec les habitants et les acteurs locaux se sont poursuivies, permettant de définir les orientations et les règles d'urbanisme qui encadreront le développement du territoire pour les années à venir. L'adoption du PLUIH est prévue pour l'année 2026.

## 👉 Transition écologique :

Début des actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : adopté en 2022, le PCAET a défini les objectifs et les actions pour la communauté de communes en matière de lutte contre le changement climatique, de transition énergétique et de préservation de la qualité de l'air. L'année 2023 a vu la mise en œuvre des premières actions concrètes, telles que la réalisation de la solarisation des toitures des écoles publiques, la création d'un répare café ou le subventionnement d'achat de poêles à bois ou de récupérateurs d'eau de pluie.

## 👉 Gouvernance et prospective :

Rédaction du Projet de territoire : la communauté de communes a engagé la rédaction de son Projet de territoire, un document stratégique qui définit les grandes orientations pour le développement du territoire à moyen et long terme. Ce projet, qui a été élaboré en concertation avec les habitants, les élus et les acteurs locaux, permettra de fixer les ambitions de la communauté de communes pour les années à venir et de guider les actions futures.

# 1 | LES COMMUNES membres

## 2005

Création avec 5 communes  
**Châteaubourg, Cornas, Guilherand-Granges, Saint-Péray et Toulaud.**



## 2009

Adhésion de Soyons.



## 2011

Une 1<sup>ère</sup> fusion avec la Communauté de communes du Pays de Crussol :  
**Alboussière, Boffres, Champis, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre.**



## 2014

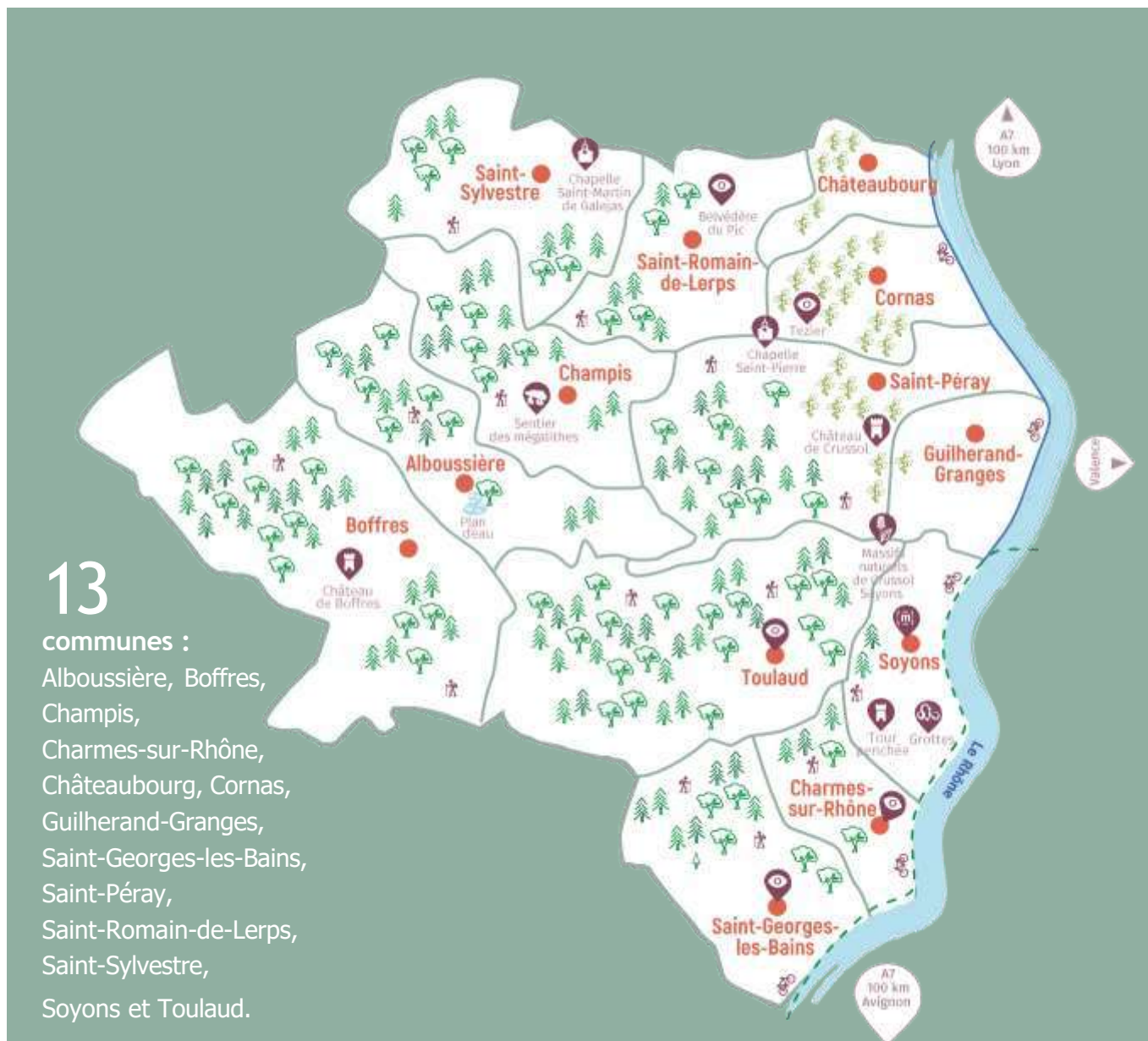
Une 2<sup>e</sup> fusion avec La Communauté de Communes Les deux Chênes :  
**Charmes-sur-Rhône, Saint-Georges-les-Bains, pour arriver à la configuration actuelle.**



# 13

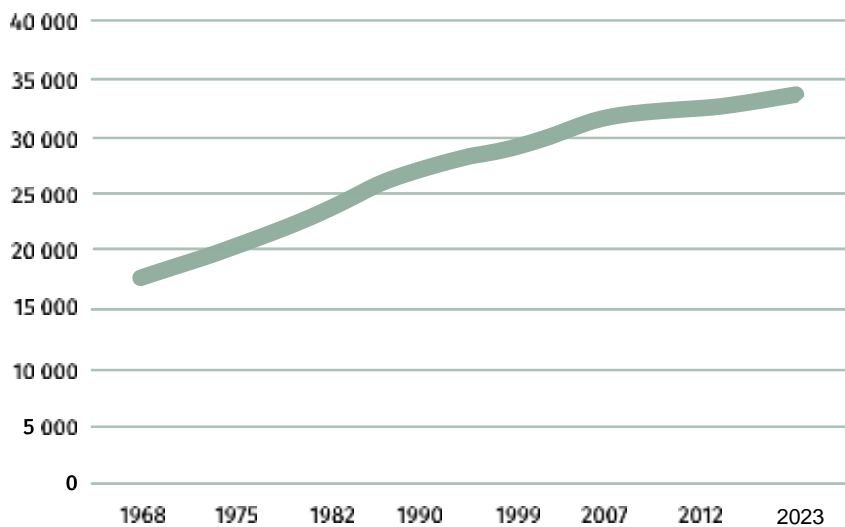
communes :  
Alboussière, Boffres, Champis, Charmes-sur-Rhône, Châteaubourg, Cornas, Guilherand-Granges, Saint-Georges-les-Bains, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Soyons et Toulaud.

Une superficie de  
**200 km<sup>2</sup>**

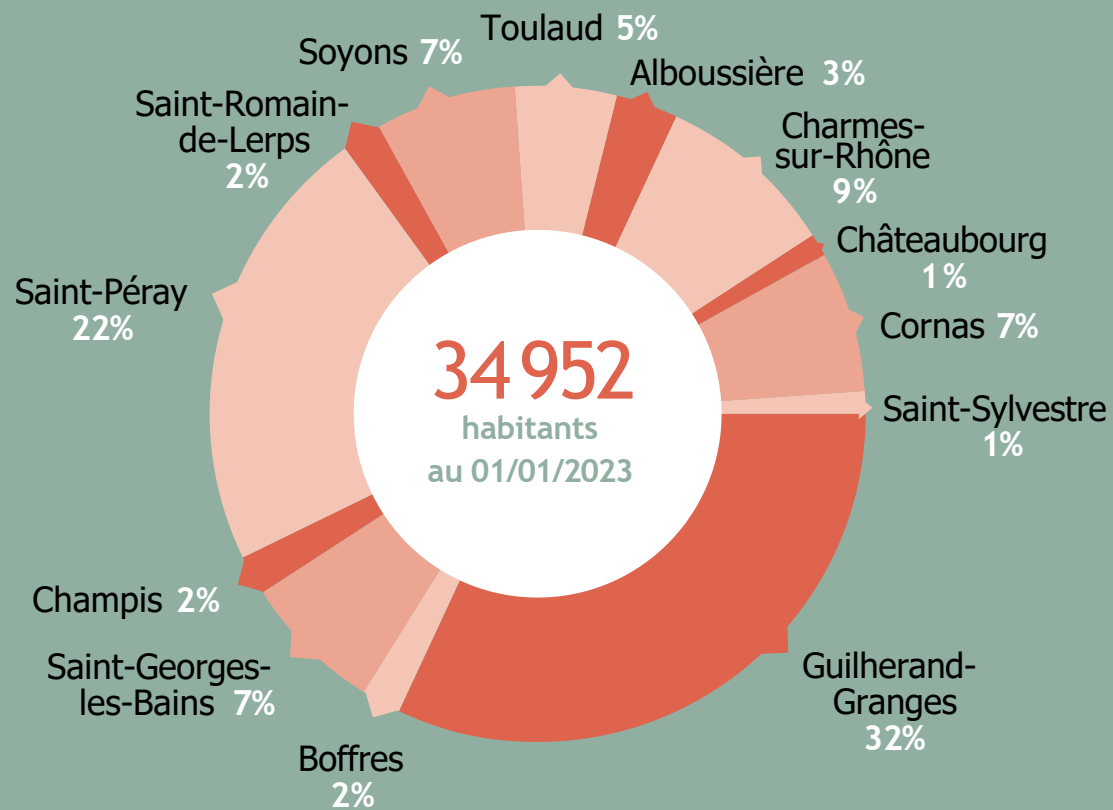


## 2 | LA POPULATION de l'intercommunalité

### ÉVOLUTION (population municipale)



### RÉPARTITION DE LA POPULATION

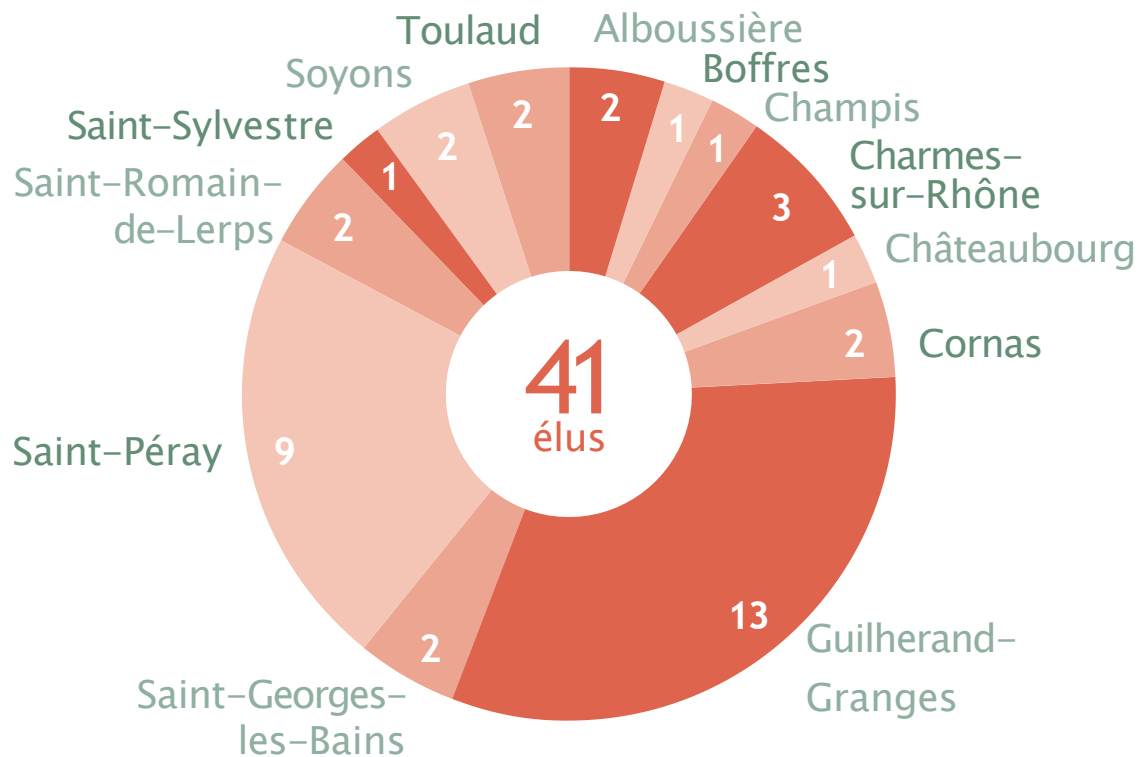


# 3 | LES COMPÉTENCES de l'intercommunalité

- ↪ L'aménagement de l'espace : SCOT (délégué au syndicat mixte SCOT du Grand Rovaltain) et le PLUiH
- ↪ Le développement économique et agricole
- ↪ La GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations
- ↪ L'aire d'accueil des gens du voyage
- ↪ Les déchets ménagers
- ↪ La politique du logement (PLH, OPAH)
- ↪ La voirie
- ↪ L'assainissement (collectif et non collectif)
- ↪ Les médiathèques (Aboussière-Champis, Guilhaud-Granges, Saint-Péray)
- ↪ Des équipements sportifs : Piscines de Guilhaud-Granges et Saint-Péray, Gymnases de Saint-Sylvestre et de Charmes-sur-Rhône
- ↪ France services - EPN - Centre de services
- ↪ Enfance-jeunesse : RPE, LAEP et ludothèque Le
- ↪ tourisme
- ↪ Les sites touristiques de Crussol et de Soyons (ainsi que le musée), du Pic à Saint-Romain-de-Lerps, le château de Boffres, site d'escalade
- ↪ Les chemins de randonnées et la voie bleue (bords du Rhône)
- ↪ Les transports et déplacements urbains, compétence déléguée à VRD (Valence-Romans-Déplacements) et les aires de covoiturage
- ↪ Le déploiement de la fibre optique, compétence déléguée à ADN (Ardèche-Drôme-Numérique)
- ↪ La sécurité incendie (contribution au SDIS, travaux dans les casernes)

## 4 | LE CONSEIL communautaire

Depuis 2020, le nombre de conseillers communautaires est de 41.



Les communes qui n'ont qu'un délégué disposent aussi d'un délégué suppléant.

RÉUNIONS :

6

conseils

15 février  
30 mars (vote du budget)  
22 juin  
28 septembre  
09 novembre  
07 décembre

170

délibérations

# 5 | L'EXÉCUTIF de Rhône Crussol

## LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

### Composition :

**1 président**  
**12 vice-présidents**  
**2 autres membres élus** lors  
du conseil d'installation du 9 juillet 2020

**36 séances**  
(chaque semaine sauf périodes  
de vacances)

**13 délibérations**

## LE PRÉSIDENT

**104 décisions**

**31 arrêtés divers**

### AUTRES DOCUMENTS SIGNÉS :

**2**  
marchés formalisés  
(fourniture de contenants déchets et  
prestation et suivi OPAH)

**1007**  
bons de commande

**5**  
consultations simples

**8**  
marchés à procédure adaptée  
(desquels 12 marchés subséquents  
en découlent)



**Jacques Dubay**  
Président de  
la Communauté  
de communes  
Rhône Crussol



**Sylvie GAUCHER**  
Vice-présidente  
Administration Générale,  
Famille et Parentalité



**Denis DUPIN**  
Vice-président  
Environnement et  
Ressources naturelles



**Bénédicte ROSSI**  
Vice-présidente  
Gestion durable  
des déchets



**Michel MIZZI**  
Vice-président  
Urbanisme et PLUI



**Geneviève PEYRARD**  
Vice-présidente  
Assainissement



**Thierry AVOUAC**  
Vice-président  
Développement  
économique  
et Emploi



**Anne SIMON**  
Vice-présidente  
Culture, Patrimoine  
et Espaces Naturels  
Sensibles



**Hervé COULMONT**  
Vice-président  
Voirie



**Laëtitia GOMAT**  
Vice-présidente  
Habitat et Rénovation  
énergétique



**Patrice POMMARET**  
Vice-président  
Communication et  
Promotion Territoriale



**Claude DEVOCHELLE**  
Vice-président  
Réseaux Numériques  
et téléphonie



**Jean RIAILLON**  
Vice-président  
Agriculture et Viticulture



**Jany RIFFARD**  
Membre du bureau  
Mobilités



**Frédéric GERLAND**  
Membre du bureau  
Gestion des Équipements  
sportifs communautaires

# 6 | LES COMMISSIONS de Rhône Crussol

	JANV	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC
Urbanisme - Habitat		23 fév										
Voirie										17 oct		
Environnement										30 oct		
Assainissement					02 mai							
Gestion durable des déchets					09 mai							12 déc
Attractivité du territoire						19 juin						
Agriculture		07 fév				20 juin						
Administration générale		02 fév	23 mars			15 juin			20 sept		30 nov	
Famille et parentalité												
Culture et patrimoine												
Réseaux numérique et téléphonie												
Équipements sportifs												
Mobilités			22 mars									

**13** commissions  
créées par le conseil  
communautaire.

**2 à 3** conseillers  
municipaux par  
commune selon  
leur taille

Les commissions  
permettent de  
travailler sur les  
différentes  
compétences de Rhône  
Crussol et de faire des  
propositions au bureau  
communautaire puis au  
conseil communautaire.

# 7 | AUTRES Instances

## LES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

- 👉 **Pour l'attribution des marchés publics :**  
la **CAO** — Commission d'Appel d'Offres : le 06 juin pour le marché de fourniture de contenants déchets et le 21 novembre pour le marché de prestation et suivi de l'OPAH
- 👉 **Pour les transferts de compétence :**  
la **CLECT** — Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées : le 10 octobre
- 👉 **Pour la fiscalité foncière des entreprises :**  
la **commission intercommunale des impôts directs**
- 👉 **Pour l'accessibilité :**  
le **CIAPH** — Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées : le 28 juin

## ASSISES DE L'INTERCOMMUNALITÉ

15 juin

Les assises de l'intercommunalité regroupent l'ensemble des conseillers municipaux. Elles sont convoquées autant que de besoin afin d'aborder ensemble et en concertation certains dossiers d'importance pour l'avenir de l'intercommunalité et présenter les actions de Rhône Crussol.

## CONFÉRENCE DES MAIRES

21 mars, 09 mai, 30 mai, 20 juin, 04 juillet, 11 juillet,  
19 septembre et 19 décembre

La conférence des Maires réunit l'ensemble des maires des 13 communes de Rhône Crussol, car certains ne siègent pas en bureau exécutif selon leur choix. C'est le cas des maires de Boffres, Chateaubourg, Cornas et Touloud. Elle traite des grandes orientations de l'intercommunalité, des modifications statutaires...



# COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES à des organismes externes



## Traitement des déchets

**4 titulaires et 4 suppléants**

B. ROSSI ↗ I. RENAUD ↗ D. MONCHAL ↗ C. MATHIEU  
V. LEGRAND ↗ V. SORBE ↗ M. GARNIER ↗ D. SOUILHOL

**COÛT 2023**  
**1 788 336 €**



## Planification territoriale

**7 délégués**

M. MIZZI ↗ A. AVOUAC ↗ S. GAUCHER ↗ J. DUBAY  
B. ROSSI ↗ O. MONTIEL ↗ C. ROMAIN

**CONTRIBUTION 2023**  
**41 942 €**



## Déploiement de la fibre optique

**2 délégués**

C. DEVOCHELLE ↗ S. GALAN (SUPPLÉANT)

**CONTRIBUTION 2023**  
**34 894 €**



## Transports urbains et mobilité

**6 délégués**

J. RIFFARD ↗ C. CHANTRE ↗ A. QUENTIN-NODIN ↗ S. LAFAGE  
M. GARNIER ↗ S. LALLEMAND

**CONTRIBUTION 2023**  
**500 000 €**



## Entretien des rivières communes traversées par le Duzon

**4 titulaires et 4 suppléants**

D. DUPIN ↗ M. GARNIER ↗ B. JULIEN ↗ J. RIAILLON  
F. MOUNIER ↗ A. VACHER ↗ J. GOUMAT ↗ P. BOGIRAUD

**CONTRIBUTION 2023**  
**35 579 €**



## Développement touristique du territoire

**13 délégués (1 par commune) et 13 suppléants**

P. POMMARET ↗ M. MIZZI - M. MORFIN ↗ J. RIAILLON ↗ A. CLEMENT  
D. DUPIN ↗ F. BASSET ↗ J. SICOIT ↗ T. AVOUAC ↗ C. DEVOCHELLE  
C. PERRET ↗ S. LAFAGE ↗ B. ROSSI ↗ J. RIFFARD ↗ B. SALLIER  
G. PEYRARD ↗ O. MONTIEL ↗ F. GERLAND ↗ N. VOSSEY ↗ A. SIMON  
D. DIETRICH ↗ L. GOUMAT ↗ E. BAUD ↗ V. SOBRE ↗ H. COULMONT  
G. LEJUEZ

**SUBVENTION 2023**  
**300 000 €**



## Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche

**CONTRIBUTION 2023**  
**1 179 135 €**



## Entretien des rivières sur tout le territoire sauf Saint-Sylvestre

**10 titulaires et 10 suppléants**

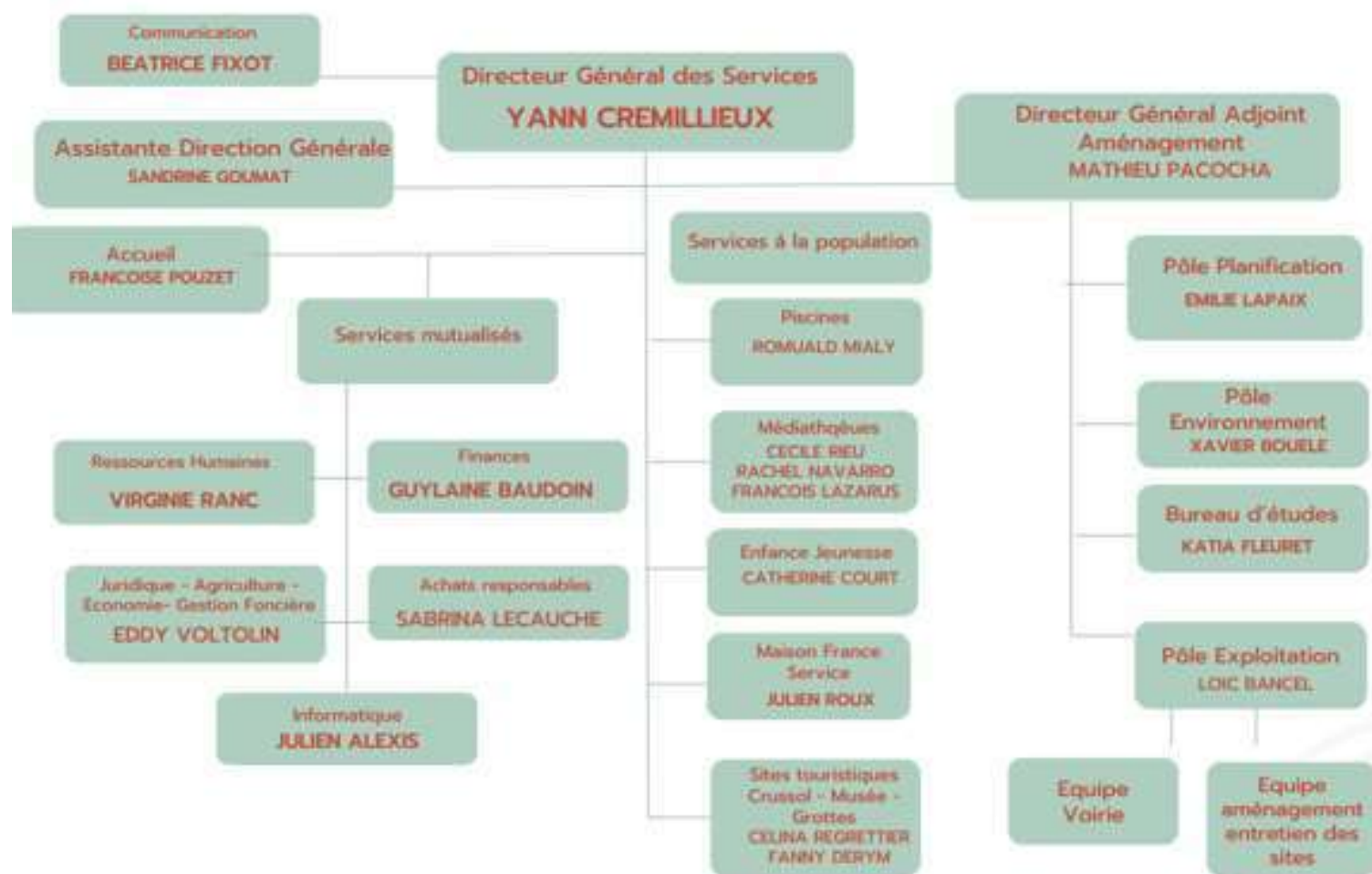
V. SOBRE ↗ M. MOUNIER ↗ D. DUPIN ↗ F. BASSET ↗ B. JULIEN  
J. RIAILLON ↗ R. COURTEIX - R. MEUNIER ↗ P. BONNEFOY ↗ J. PERDRIOLAT  
↗ C. MATHIEU - B. DEMAS ↗ H. MANENT - C. ROMAIN ↗ A. QUENTIN-NODIN  
G. LAMBERT ↗ C. PIC ↗ M. HEBRARD ↗ C. PERRET ↗ J. BAUD

**CONTRIBUTION 2023**  
**91 035 €**

# 9 | L'ORGANIGRAMME des services

89 agents

Services mutualisés :  
 Ressources humaines  
 Finances  
 Direction  
 Agent de prévention  
 Urbanisme  
 Achats responsables  
 Gestion foncière  
 Informatique



# 10 | LE SERVICE COMMUN ressources humaines

## FAITS MARQUANTS 2023

- 👉 Mise en place du groupe de travail sur la Qualité de Vie et les Conditions de Travail
- 👉 Organisation des visites médicales en lien avec le service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Ardèche
- 👉 Ajustement du télétravail
- 👉 Séminaire de formation pour les encadrants au printemps 2023

## 9 DÉPARTS

- 1 retraite (direction générale)
- 1 mutation (technique)
- 1 fin de détachement (Ressources Humaines)
- 5 fins de contrats
- 1 fin de contrat d'apprentissage

## 7 ARRIVÉES

- 1 agent au service Ressources Humaines
- 1 agent à la médiathèque de Guilhaud-Granges
- 1 agent technique polyvalent bâtiment
- 2 agents en réintégration après disponibilité
- 1 agent sur le poste d'assistant technique service voirie exploitation
- 1 agent en remplacement de départ (piscine)

## RÉPARTITION DES EFFECTIFS RHÔNE CRUSSOL

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Non titulaire	Total
Hommes	7	9	25	3	44
Femmes	4	10	26	5	45
Total	11	19	51	8	89

Statut	Situation au 31 décembre 2023
Stagiaires et titulaires	81 personnes (79,38 ETP)
Contractuels	8 personnes (8 ETP)
Saisonniers et remplacements, agents horaires	Piscines, site de Soyons, site de Crussol, entretien des bâtiments
Total (hors saisonniers, agents horaires et remplacements)	89 personnes (87,38 ETP)

3

réunions du Comité Social  
Territorial

composé de trois titulaires et trois suppléants pour chacun des collèges (employeur et salariés)

1 481

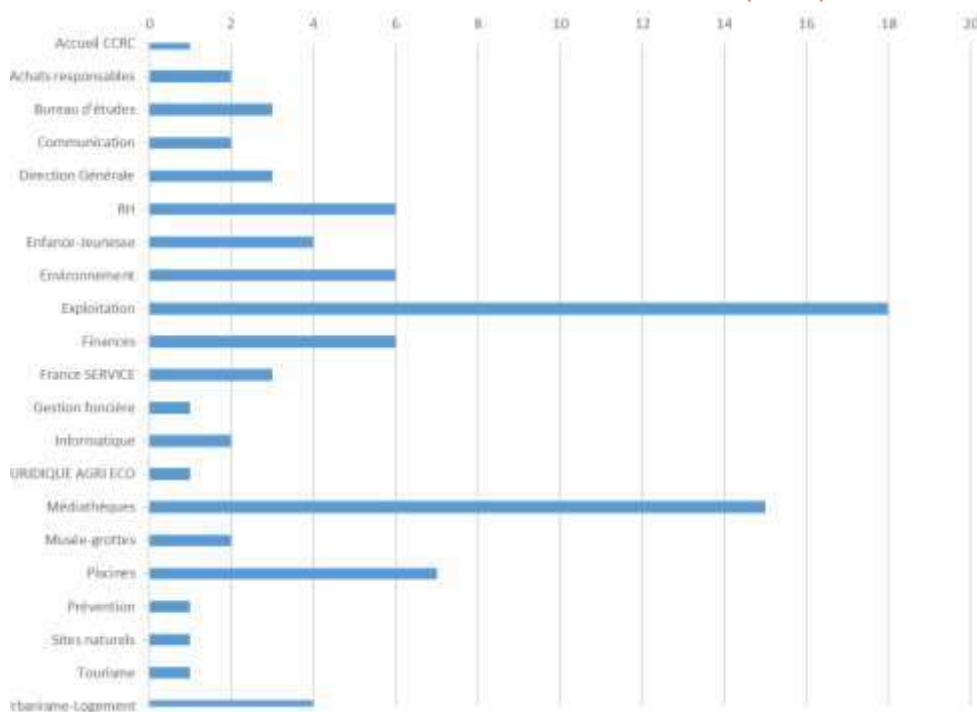
bulletins de paye  
(agents CCRC uniquement)

266

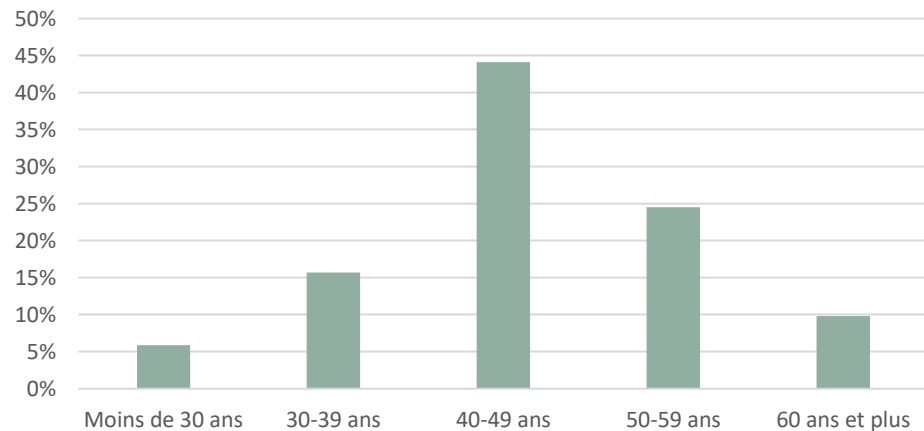
jours de formation  
effectués par 65 agents

# LES EFFECTIFS de Rhône Crussol

## RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SERVICES (ETP)



## RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ÂGE



1

agent de prévention  
pour assister la collectivité mais  
aussi les communes membres

ABSENTÉISME :

1 250

jours d'arrêt répartis sur

36

agents

(tous motifs confondus : maladie,  
accidents du travail, maternité,  
paternité...)

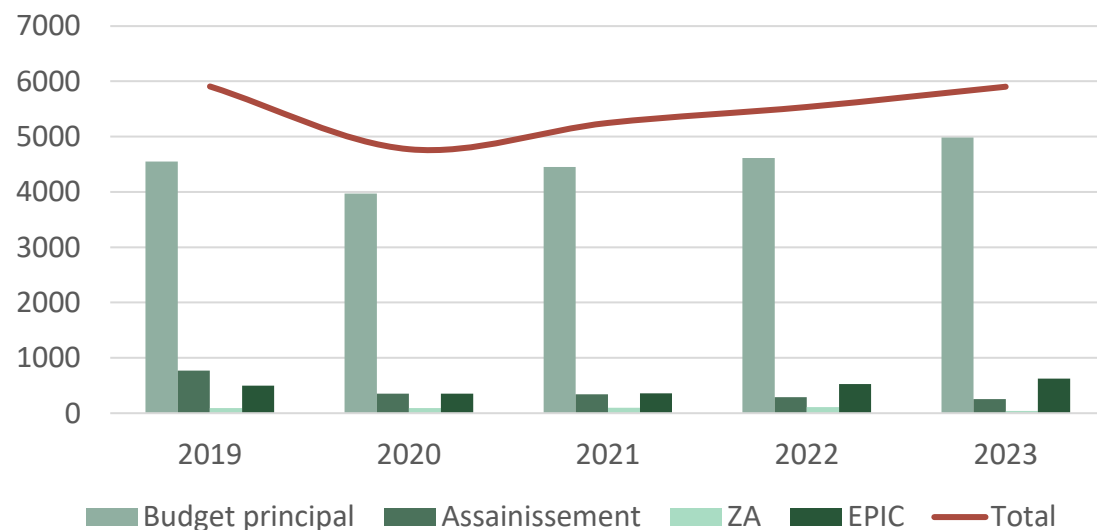
Soit :

3,84%

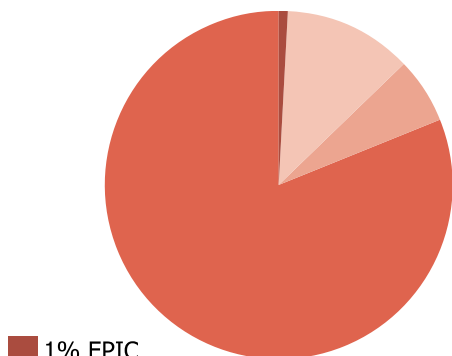
contre 9,8% en  
2022 en moyenne  
dans la FPT

# 12 | LE SERVICE COMMUN finances

## OPÉRATIONS COMPTABLES RHÔNE CRUSSOL

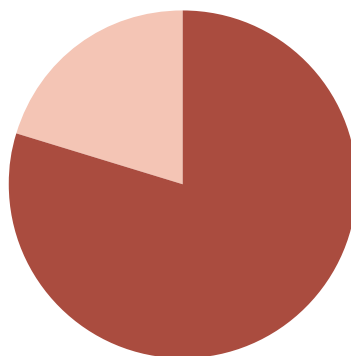


## RÉPARTITION DES DÉPENSES



- 1% EPIC
- 12% Zone d'activité
- 6% Assainissement
- 81% Budget général

## BUDGET GÉNÉRAL



- Investissement
- Fonctionnement

7

**budgets Rhône Crussol**  
(1 budget principal, 2 budgets assainissement, 3 budgets de zone, 1 budget EPIC/OT)

EN 2023 :

**5 901**

opérations comptables

**34 millions**

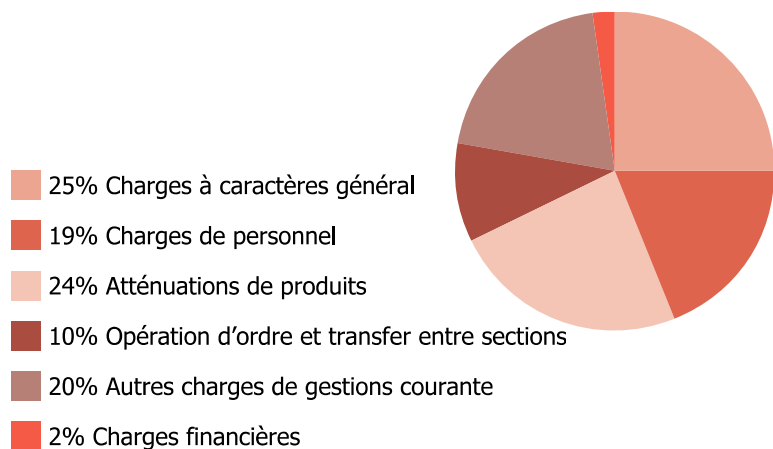
d'euros de dépenses totales  
(fonctionnement et investissement) tous budgets confondus

**40 millions**

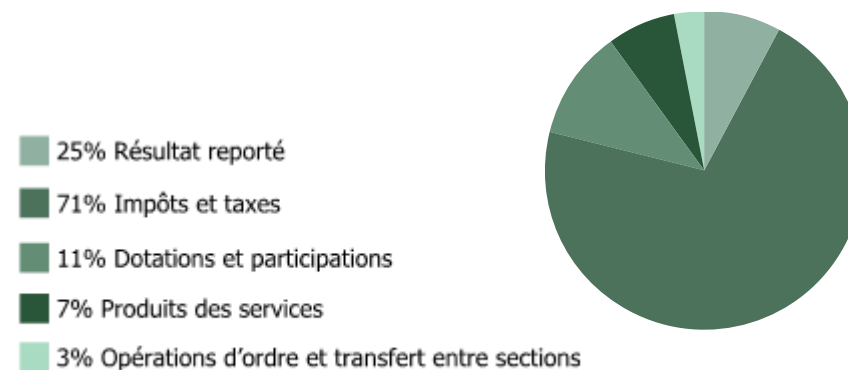
d'euros de recette totales  
(fonctionnement et investissement) tous budgets confondus

# 13 | LE COMPTE administratif

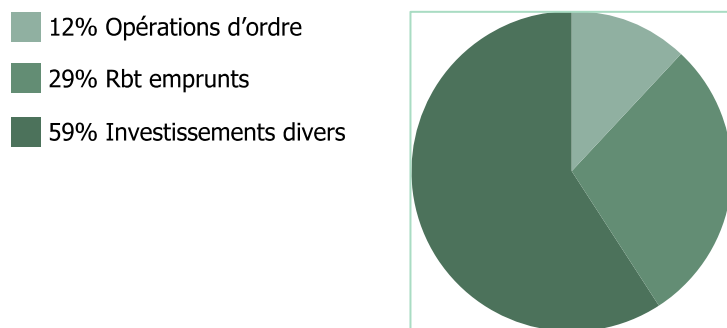
## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 23 M€



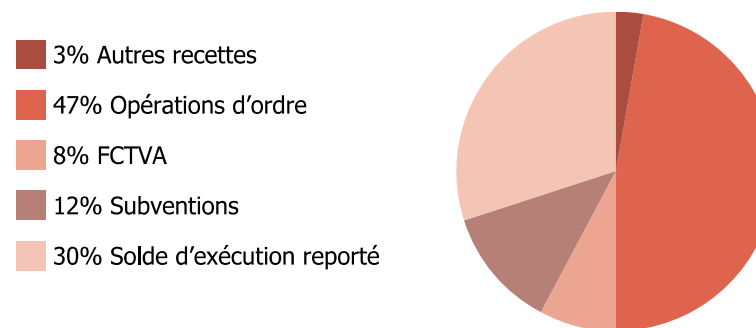
## RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 27,6 M€



## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 5,9 M€



## RECETTES D'INVESTISSEMENT : 4,9 M€



# 14 | LA FISCALITÉ de Rhône Crussol

## SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

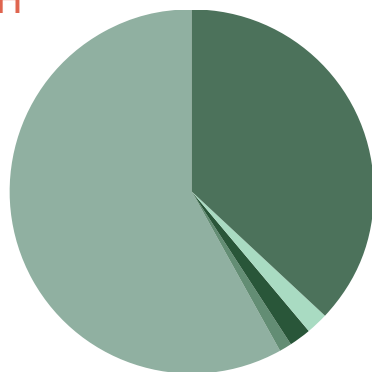
En 2022, la suppression de la taxe d'habitation (TH) s'est achevée avec, désormais, le versement d'une fraction de la TVA. La TH subsiste encore pour les résidences secondaires et pour les logements vacants.

## ÉVOLUTION DES TAUX DE FISCALITÉ

	2019	2020	2019/ 2020	2021	2020/ 2021	2022	2021/ 2022	2023	2022/ 2023
CF Entreprises	28.79	28.79	0 %	28.79	0 %	28.79	0 %	29,67	3,06 %
TH	10.12	10.12	0 %	10.12	0 %	-	-	-	-
TFB	0.503	0.503	0 %	0.503	0 %	0.513	1.99 %	0,513	0 %
TFnB	9.09	9.09	0 %	9.09	0 %	9.27	1.99 %	9,27	0 %

## RÉPARTITION DES RECETTES « FISCALES » APRÈS LA RÉFORME DE LA TH

- 37% CFE
- 2% TH
- 2% TFB
- 1% TFnB
- 58% Fraction de TVA



Produit de la fiscalité directe :  
**4,9 millions €**

# 15 | VOIRIE, AMÉNAGEMENT et entretien

COMPÉTENCE HISTORIQUE DE RHÔNE CRUSSOL, LA VOIRIE REPRÉSENTE UNE PART IMPORTANTE DES INVESTISSEMENTS ANNUELS.

👉 Différents chantiers se sont déroulés sur le territoire en 2023 :

**1060**  
bons d'intervention  
traités par le service  
voirie Rhône crussol.

**2,4 M€**  
de travaux de voirie

**252**  
permissions de voirie  
et 362 DT/DICT

👉 **Déviation**

Finalisation des acquisitions foncières



EN 2023 :

**854**  
tonnes  
de graviers  
(6/10 et 4/6)

**106**  
tonnes  
d'émulsion

**542**  
tonnes de grave  
émulsion

**35**  
chantiers effectués  
en régie



# 16 | ASSAINISSEMENT un maillage complet

L'ASSAINISSEMENT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT ANNUEL SPÉCIFIQUE PRÉSENTÉ EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE PUIS DANS LES COMMUNES MEMBRES.

343 kms

de réseaux

10

Stations  
d'épuration

34

postes de  
refoulement

3200

installations  
d'assainissement  
non collectif

👉 Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le service est organisé comme suit :

- Les réseaux et le SPANC confiés par délégation à Véolia
- Les stations d'épuration confiées par délégation à Suez environnement

👉 Dans le cadre du contrat réseaux, le concessionnaire doit réaliser un volume de travaux de l'ordre de 200 000 €, les montants non dépensés sont reportés l'année suivante.

👉 Pour sa part, en direct, la communauté de communes a réalisé :

- Extension du réseau chemin des Claux à Guilherand-Granges sur 90 mètres linéaires
- Reprise définitive de la voirie Boulevard Charles de Gaulle à Guilherand-Granges suite aux travaux d'assainissement
- Divers équipements sur les ouvrages du territoire
- Lancement de la campagne des schémas directeurs d'assainissement pour les systèmes de Guilherand-Granges et de Saint-Georges-les-Bains

👉 En ce qui concerne les stations d'épuration :

- Réaménagement du site du poste de relevage d'Alboussière vers la STEP
- Renouvellement du module des centrifugeuses de la STEP de Guilherand-Granges
- Renouvellement des diffuseurs d'air du bassin d'aération de la STEP de Saint-Georges-les-Bains
- Renouvellement des bennes à boues de la STEP de Saint-Georges-les-Bains

Pas d'évolution de la part collectivité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019

	Part fixe HT	Part variable HT/m2
Collecte des effluents	18 €	0.40 €
Traitement des effluents	5 €	0,123 €

# 17 GESTION DURABLE des déchets

L'ACTIVITÉ « ORDURES MÉNAGÈRES » FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT ANNUEL SPÉCIFIQUE PRÉSENTÉ EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE PUIS DANS LES COMMUNES MEMBRES.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le service est organisé comme suit :

La collecte (ramassage et déchetteries) est organisée par Rhône Crussol, le traitement est assuré par le SYTRAD.

Selon les secteurs et leur densité, il y a plusieurs types de service (porte à porte ou points d'apport volontaire que ce soit pour les ordures ménagères ou le tri sélectif).

Un effort tout particulier a été fait sur l'aménagement de points propreté et la mise en place de composteurs collectifs.

Harmonisation de la TEOM = Taux 11,01% (depuis 2022)

Au 1<sup>er</sup> mars 2023 : réduction de la fréquence de collecte des OMR sur l'ensemble du territoire

1<sup>er</sup> répare café organisé le samedi 21 octobre 2023 : une dizaine d'artisans et 64 familles du territoire sont venues sur le site pour tenter de réparer leurs objets



23 sites de compostage collectif



Création de 11 points « Propreté » sur le territoire



1<sup>er</sup> répare café

## 4

déchetteries

Alboussière, Charmes-sur-Rhône,  
Guilherand-Granges et Touloud

EN 2023 :

# 18 672

tonnes de déchets collectées  
(tous flux confondus)

# 107 390

passages d'usagers par an



# 18 PCAET Plan Climat Air Energie Territorial

- 👉 Recrutement d'un chargé de mission à temps plein pour la finalisation et l'animation du PCAET
- 👉 Sensibilisation des élèves des écoles sur les questions de développement durable avec le **programme Watty**. Au total, **63 ateliers réalisés et 492 élèves sensibilisés** sur l'année scolaire.
- 👉 Mise en place de deux **subventions pour l'installation de chauffage biomasse labélisé flamme verte**, et pour **l'achat de récupérateur d'eau de pluie**. Lancement en fin d'année 2023, **30 000 L de stockage d'eau et sept chauffages** déjà subventionnés.
- 👉 Réalisation d'**études** pour une meilleure compréhension du territoire, dont une sur la **filière bois** et une autre sur la **solarisation des toitures des bâtiments agricoles**.
- 👉 Finalisation du **programme Territoire à Energie Positive (TEPOS)** en collaboration avec Arche Agglo.
- 👉 **Appel à projet citoyen** lancé et toujours en cours pour permettre de faciliter l'émergence de **projets en faveur du développement durable sur le territoire**.
- 👉 Plusieurs **conférences et temps d'échanges** réalisés sur le territoire sur diverses thématiques environnementales.



# 19 | STIMULER l'économie

## ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET PORTEURS DE PROJETS :

En 2023, **72 porteurs de projet** ont pris contact avec les services de la communauté de communes (60 en 2022).

## COMMERCIALISATION DE TERRAINS EN ZONE D'ACTIVITÉS

**1 259 m<sup>2</sup>** sur la ZA Les Vergers 2 à **Charmes-sur-Rhône**

## ACQUISITION DE LA FRICHE « FRUITCOOP » A SAINT-PÉRAY :

par l'intermédiaire de l'EPORA (établissement public foncier)

## PLATEFORME DE FINANCEMENT INITIACTIVE 26-07

Poursuite du soutien à la plateforme de financement INITIACTIVE 26-07 pour le développement de l'économie de proximité avec l'octroi de prêts d'honneur sans intérêt et sans garantie aux créateurs et repreneurs d'entreprises du territoire.

À ce titre, **11 créations/reprises d'entreprises** ont été accompagnées (contre 17 en 2022).

## NOUVEAU PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT :

dont la mise en œuvre s'étalera jusqu'en décembre 2026.

3 thématiques :

- Pérennité des entreprises,
- Transition énergétique,
- Transmission des entreprises



Acquisition de la Friche « Fruitcoop »  
À Saint-Péray

# 20 | MAINTENIR l'activité agricole

8 PORTEURS DE PROJETS ONT PRIS CONTACT AVEC LES SERVICES  
(2 en 2022)

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS POUR L' AGRICULTURE  
LOCALE 2021-2026 :

- 👉 Lancement du groupe de travail pour la remobilisation des retenues d'eau sans usage agricole
- 👉 10 demandes de préemption auprès de la SAFER pour protéger les terres agricoles
- 👉 Acquisition de 22 000 m<sup>2</sup> de terres agricoles dans la plaine du Brégard à Soyons en vue de les mettre à disposition d'agriculteurs
- 👉 Installation :
  - Attribution d'une aide à l'installation pour une exploitation en petits fruits en agriculture biologique
  - Accompagnement de la création de la Pépinière de l'Arbre local, à Saint-Georges-les-Bains, sous le label végétal local

APPROBATION DU PROJET ALIMENTAIRE INTERTERRITORIAL  
AVEC ARCHE AGGLO

- 👉 30 actions progressivement mises en œuvre pour une alimentation durable, dont l'essaimage du projet Keyline Design/Hydrologie régénérative sur 17 exploitations, dont 7 en Rhône Crussol



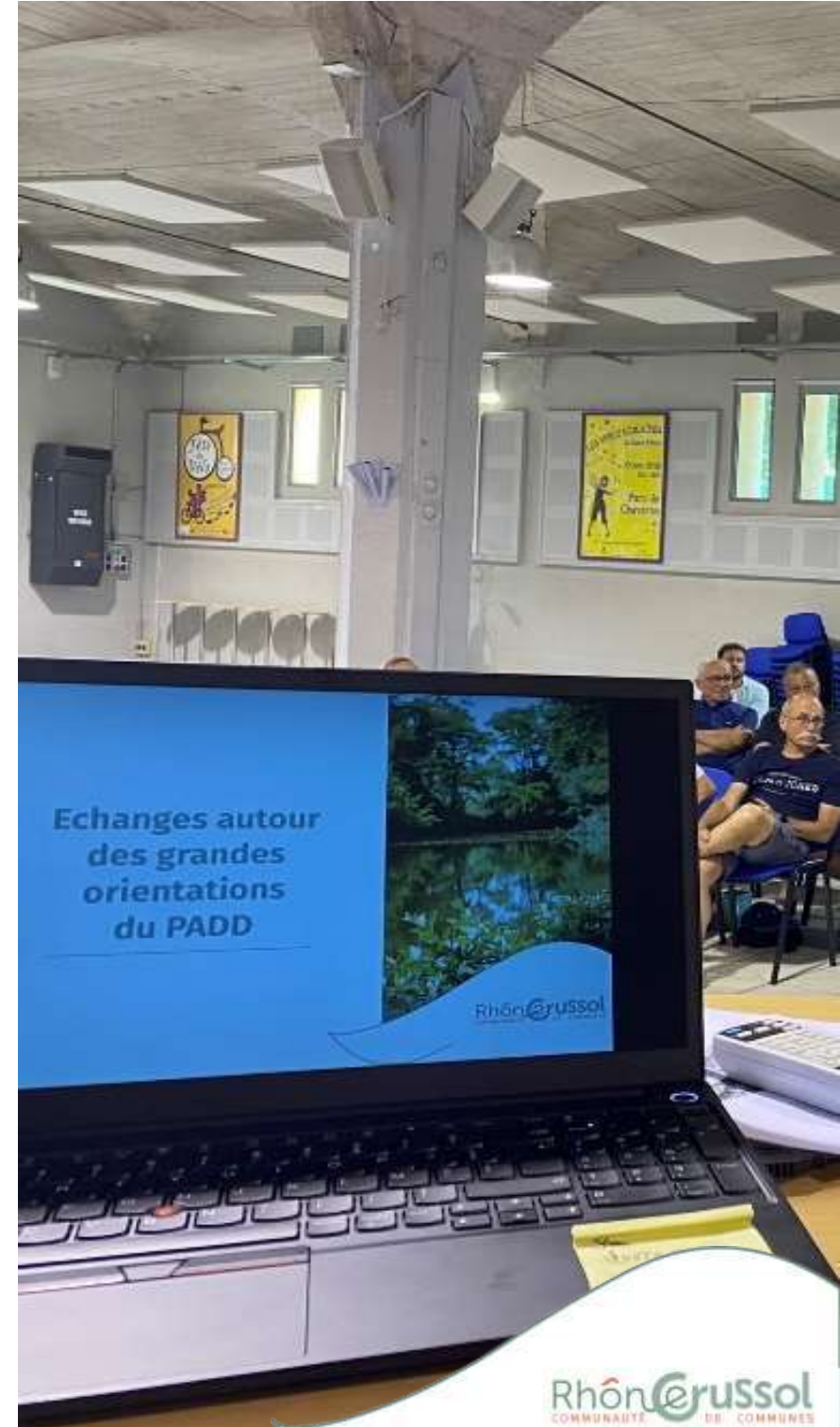
Visite de la Pépinière de l'Arbre local  
à Saint-Georges-Les-Bains le 03/07/2023

# 21 | ELABORATION DU Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat

L'année 2023 a été marquée par le lancement de la concertation publique. Le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été présenté lors de 3 réunions publiques à l'été 2023 à Saint-Péray, Châteaubourg et Charmes-sur-Rhône.

2 marches découvertes autour des thématiques de l'agriculture et du paysage ont été organisées sur Champis et Cornas en septembre 2023.

Après le débat sur le PADD, le PLUiH est entré dans la phase de traduction concrète du projet avec le travail sur le scénario d'accueil et d'aménagement : élaboration du scénario démographique et traduction en objectifs de logement.



# 22 | PLANIFICATION et urbanisme

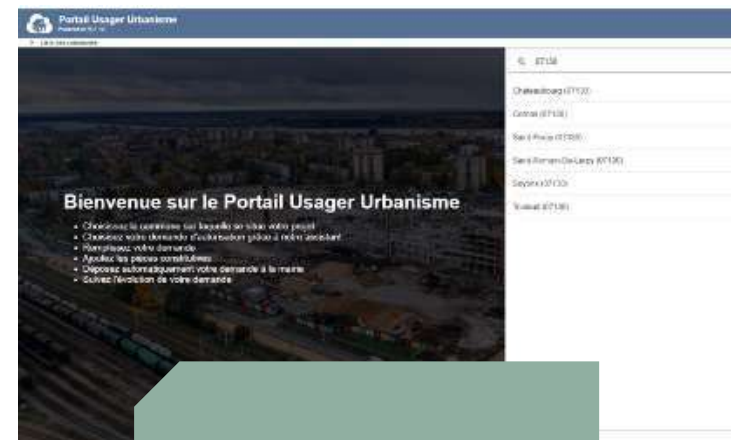
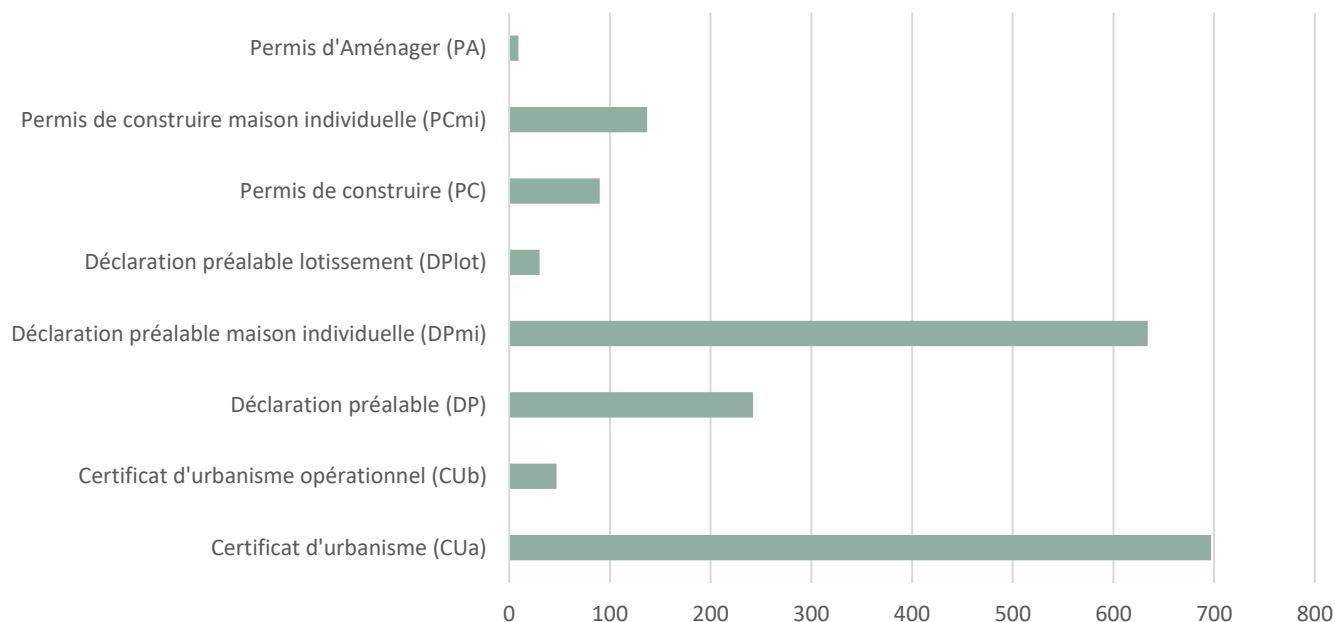
DEPUIS 2015, UN SERVICE MUTUALISÉ A ÉTÉ MIS EN PLACE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2022, LA GESTION, LE SUIVI ET L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME SONT DÉMATÉRIALISÉS.

Rhône Crussol et les 13 communes du territoire mettent à disposition des administrés un service en ligne gratuit accessible à tous qui répond aux enjeux de modernisation des services publics.

## Répartition des dossiers en 2023

Autorisations d'urbanisme déposées en 2023



EN 2023 :

1 421

demandes d'urbanisme  
instruites

439

déclarations d'intention  
d'aliéner

56%

des dossiers  
ont été déposés de manière  
dématérialisée

# 23 | POLITIQUE DU LOGEMENT et habitat

## LOGEMENTS PRIVÉS :

### Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Une étude pré-opérationnelle à un dispositif d'amélioration de l'Habitat a été menée courant 2023. Cette étude a permis l'élaboration d'une nouvelle convention d'OPAH intégrant un volet copropriété et les missions d'accompagnateur Rénov' (MAR').

### Espace conseil France Rénov' :

Le service Rénofuté a mené une nouvelle Campagne de sensibilisation au Radon avec une réunion de lancement qui a eu lieu sur la commune de Soyons. Une réunion d'information sur le photovoltaïque à Saint Sylvestre a rassemblé de nombreux habitants du territoire.

Cette année encore, Rhône Crussol a proposé plusieurs événements dans le cadre de la journée contre la précarité énergétique. Des stands d'informations et un quizz ont été installés dans les médiathèques. Une soirée d'échange sur le sujet de la rénovation a été organisée à la médiathèque d'Alboussière.



# 24 | POLITIQUE DU LOGEMENT et habitat

## LOGEMENTS PUBLICS :

**Signature des contrats de mixité sociale :** Au côté des communes soumises à l'article 55 de la loi SRU, Rhône-Crussol a signé les contrats de mixité sociale des communes de Saint-Péray et Guilhaumand-Granges qui détaillent les objectifs de production de logements sociaux pour la période 2023-2025.

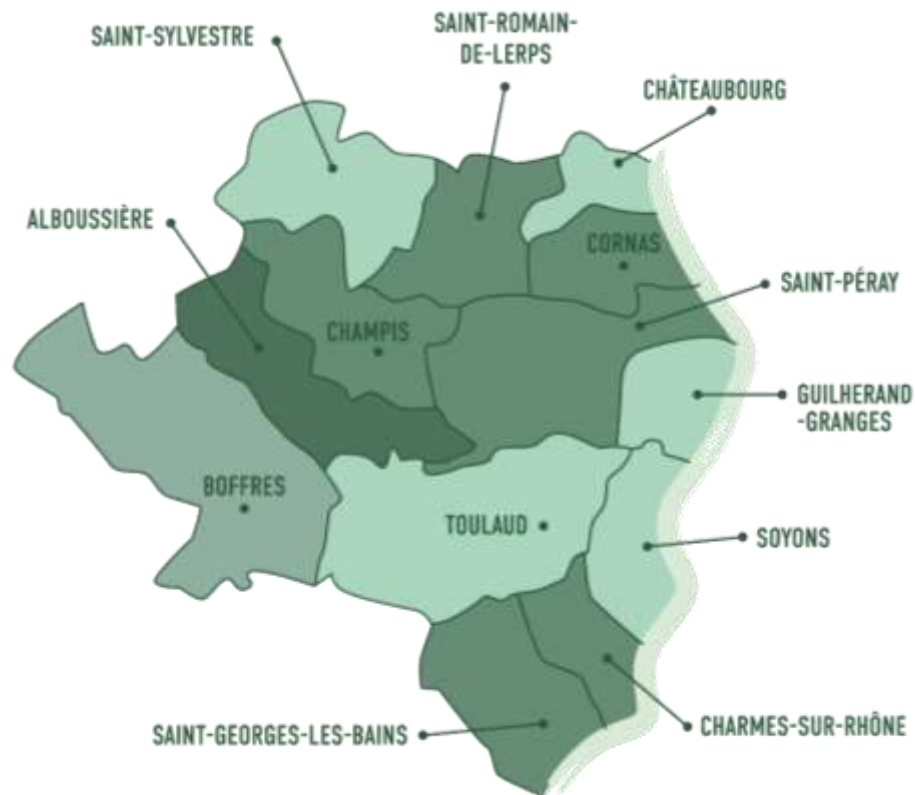
**Mise en œuvre de la Réforme des attributions :** un séminaire de lancement a rassemblé les élus de Rhône-Crussol pour définir les enjeux du territoire en matière de demande et d'attribution de logements sociaux sur le territoire.

**Subvention et visite d'une rénovation énergétique:** Dans le cadre de la politique d'aide à la production et la rénovation du parc de logement publics, Rhône Crussol a subventionné la rénovation de 28 logements sociaux sur la commune de Boffres pour un montant de 84 000€. Une visite de chantier a été organisée dans le cadre de la **journée contre la précarité énergétique.**



# 25 | NUMÉRIQUE et téléphonie

- 👉 Rhône Crussol a adhéré au **syndicat ADN** pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire.
- 👉 Le syndicat élabore chaque année un **rapport d'activité présenté au conseil communautaire**.
- 👉 La communauté de communes s'acquitte d'une **contribution annuelle** pour les frais de fonctionnement du syndicat.
- 👉 Sur le territoire de la Communauté de communes Rhône Crussol, ADN doit réaliser **11 750 lignes de fibre optique sur 12 communes** (la commune de Guilherand-Granges étant déployée par l'opérateur privé Orange dans le cadre des zones d'investissements privés du Plan France Très Haut Débit), soit un investissement de plus de 3,5 M€ avec une participation à hauteur de **300 € par ligne**.
- 👉 En 2023, les études de déploiement ont débuté pour les communes de **Boffres et Alboussière**. Des ouvertures progressives ont eu lieu sur les communes de **Cornas, Saint-Péray, Toulaud, Saint Sylvestre, Saint Romain de Lerps et Châteaubourg**.
- 👉 Le terme du déploiement prévisionnel de la fibre est prévu pour **2025**.



COUVERTURE FTTH – COMMUNES

Taux de locaux raccordables

Supérieur à 80%	De 10% à 25%
De 50% à 80%	De 0% à 10%
De 25% à 50%	Aucuns locaux

# 26 MOBILITÉ : BUS, VÉLOS, covoiturage, autopartage

Pour l'organisation des transports urbains, Rhône Crussol adhère au syndicat VRM (Valence Romans Mobilités) dont est aussi membre Valence Romans Agglomération et verse une contribution annuelle.

Le syndicat élabore chaque année un rapport d'activité présenté en conseil communautaire.

**250** bus et cars desservant **67 communes** via **33 lignes** | Développement de réseaux **100%** électrique

**305** libellos disponibles dont **115 à assistance électrique** sur **53 stations** | **200** consignes vélobox, **3 stations** de réparation | **28** aires de covoiturage (dont une dizaine sur Rhône Crussol)

**16** itinéraires cyclables sur un réseau fléché soit **200 kms** reliant **28 communes** | **2** parcs relais (dont un à Saint-Péray à la Maladière) et plus de **10 stations d'auto-partage « Citiz »** (dont une à Guilhaierand-Granges)

## CHALLENGE MOBILITÉ

Comme chaque année depuis 8 ans, la communauté de communes a participé au challenge mobilité et a été classée 10<sup>ème</sup> de sa catégorie avec plus de **60% du personnel** qui a utilisé un autre moyen que la voiture individuelle pour venir travailler.



Aménagement réseau Cycleo Ligne 08 – Valence/Cornas – Avenue Gross Umstadt

# 27 | CULTURE les médiathèques/la ludothèque

## LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES RHÔNE CRUSSOL

- 3** médiathèques intercommunales :  
🏡 Alboussière - Champis et ses 4 relais (Boffres, Gilhoc, Saint-Romain de Lerps et Saint-Sylvestre)  
🏡 Guilhaud-Granges  
🏡 Saint-Péray
- 5** médiathèques communales : Charmes, Cornas, Saint Georges les Bains, Soyons et Toulaud

5 891

abonnés (dont 1 313 nouveaux inscrits)

16,9%

des habitants du territoire inscrits dans une médiathèque

159 900

documents (dont livres, CD, DVD, jeux et jouets, journaux et magazines...)

& des ressources numériques accessibles en ligne 24/24 : plateforme de streaming musical, cours et activités en ligne (langues, code, informatique, sport...), vidéo à la demande (cinéma, séries, jeunesse...)

## DES ACTIONS À DESTINATION DE TOUS LES PUBLICS

- 🏡 157 animations ouvertes à tous (5 624 personnes)  
🏡 671 accueils de groupes : RPE, crèches, centres de loisirs, écoles, collèges, maisons de retraite

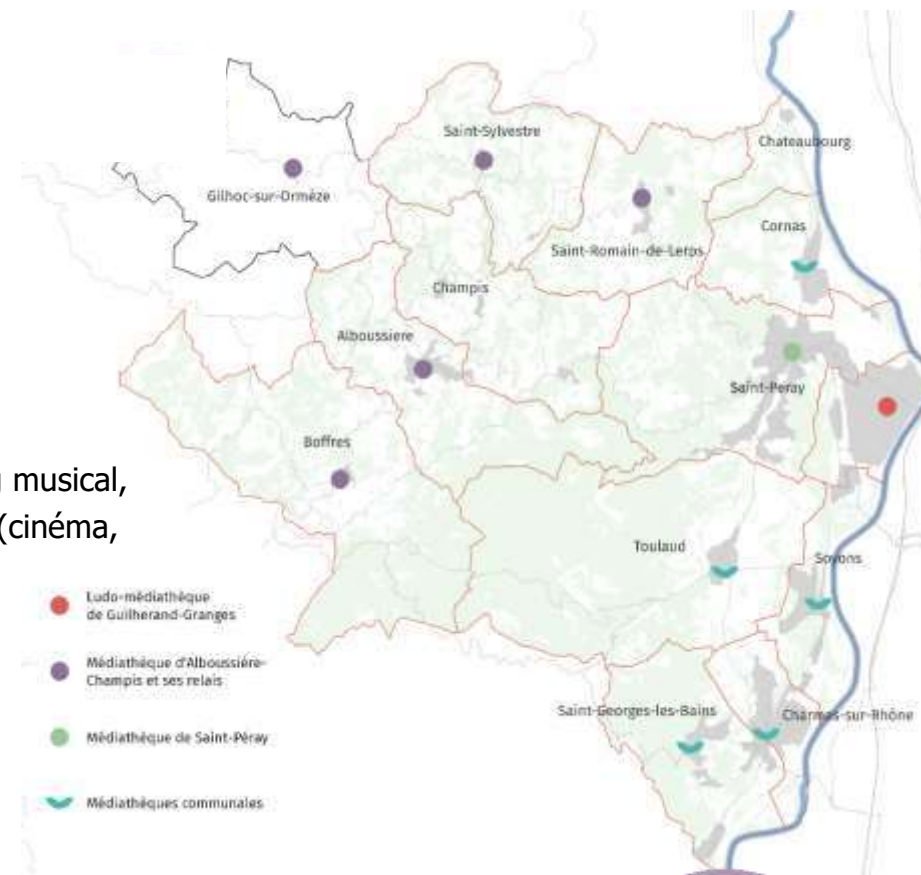
## MISE EN RESEAU

Une ludo-médiathèque à Guilhaud-Granges : la ludothèque est intégrée à la médiathèque de Guilhaud-Granges : le jeu de société est un objet culturel à part entière et en plein essor.

### EN 2023 :

Fusion des bases de données abonnés et documents de toutes les médiathèques du territoire (logiciel professionnel, catalogue en ligne et site internet en commun) pour faciliter l'accès et l'information des usagers

Groupe de travail pour faire **évoluer la structure et l'aspect graphique du portail internet des médiathèques**



# 28 | FAMILLE et parentalité

## RPE — Relais Petite Enfance

**3 RPE intercommunaux** couvrent l'ensemble du territoire avec 194 assistantes maternelles en activité en 2023 gérés par 3 éducatrices de jeunes enfants.

Les temps forts des RPE :

- 👉 La mise en place de séances d'analyse de la pratique professionnelle (APP) pour les assistantes maternelles
- 👉 La participation des 3 RPE à la semaine nationale de la petite enfance
- 👉 L'organisation d'un « bal des bébés » (115 personnes présentes) en extérieur
- 👉 Des propositions de formation : langue des signes, soirée portage, écriture d'un livret d'accueil (selon la charte nationale de l'accueil du jeune enfant)
- 👉 Une sortie à la ferme, 5 spectacles de Noël pour l'ensemble des assistantes maternelles et enfants

## LAEP — Lieu d'Accueil Enfants Parents

- 👉 **2 espaces d'accueil** à Guilhaud-Granges et à Saint-Péray.
- 👉 **103 parents accueillis** (soit 86 familles)
- 👉 **126 enfants** de 0 à 6 ans

Le petit Cabanon est un lieu ouvert à toutes les familles du territoire accompagnant un enfant de moins de 6 ans. Il est animé par des professionnels de la petite enfance.

Ce LAEP est devenu un outil précieux pour les professionnels des différentes structures et pour les familles comme soutien à la parentalité.

CHIFFRES CLÉS RPE :

**242**

familles aidées pour  
la recherche  
du mode de garde

**126**

assistantes maternelles  
ont contacté les RPE pour  
obtenir des informations

**335**

enfants ont participé aux  
ateliers d'éveil  
proposés par les éducatrices  
de jeunes enfants



Le « bal des bébés »

# 29 | FAMILLE et parentalité

## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

- La Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre la Communauté de Communes, les communes et la CAF a permis en 2023 de mettre en œuvre des actions concrètes autour des différentes thématiques choisies : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, habitat, inclusion numérique et le travail en transversalité.
- La Communauté de Communes est mise en lumière comme porteur du projet CTG :
  - Création du réseau de partenaires petite enfance/enfance/jeunesse : réunion de coordination tous les 2 mois (partenaires du secteur public, privé et associatif)
  - Création d'un cloud parentalité à destination des professionnels
  - Parution et large diffusion du flyer « parentalité » tous les trimestres
  - Distribution du répertoire des modes de gardes et d'accueil
  - Réflexion élus/professionnels autour de la création d'un Point Information Jeunesse (PIJ)
  - Mise en place d'évènements tous les trimestres pour la thématique parentalité :
    - ✓ Conférence « concilier ma vie familiale et professionnelle »
    - ✓ Spectacle « ma (non) violence ordinaire »Ces évènements ont tous rencontré un public nombreux et demandeur.

Conférence parentalité



# 30 | FRANCE SERVICES EPN / Centre de services



L'EPN - CENTRE DE SERVICES - France SERVICES EST DEvenu

## 1.2.3 SERVICES EN NOVEMBRE 2023

La structure met à disposition **7 ordinateurs** en libre-service, possède une salle de confidentialité pour les démarches sensibles et une salle visio.

- France Services a réalisé **1 311 accompagnements** divers comme une demande d'APL, une demande de retraite ou une aide à la déclaration d'impôts, soit une **augmentation de 70% de l'activité**.

Les demandes des usagers portent principalement sur les partenaires suivants : DGFIP, assurance retraite, ANTS, assurance maladie et CAF.

- L'EPN accueille aussi bien les particuliers que les professionnels.

38 ateliers individuels et 3 ateliers de groupe (auprès des agents du Centre Technique Municipal de Guilhaud-Granges) ont été réalisés.

- Le Centre de Services, outre son aide à la conception et la rédaction de documents, propose la possibilité d'imprimer jusqu'en A1. Il propose aussi la location de matériel de fête (chaises, tables, podiums...)

- La conseillère numérique est présente sur l'ensemble du territoire de Rhône Crussol.

Elle a réalisé :

<b>944</b>	<b>191</b>	<b>236</b>
accompagnements	ateliers collectifs	ateliers individuels

- 85 % des usagers reviennent régulièrement sur les ateliers
- Le public est composé de 90% de séniors (+ 60 ans) et 6% de 35-60 ans
- 153 nouvelles personnes sont venues en 2023

En 2023, des ateliers numériques sur des thèmes comme : « comprendre son smartphone », recherche internet, comprendre le QR code, la bureautique... ont été proposés.

Un atelier sur le thème de la parentalité numérique a été réalisé en partenariat avec la MJC et la médiathèque de Guilhaud-Granges.

Une animation sur l'offre numérique des médiathèques a été organisée avec les médiathèques de Rhône Crussol.

CHIFFRES CLÉS  
du centre de services :

**2 446 €**

recettes matériel de fête

**16 066 €**

de recettes (copies, reliures,  
plastification)



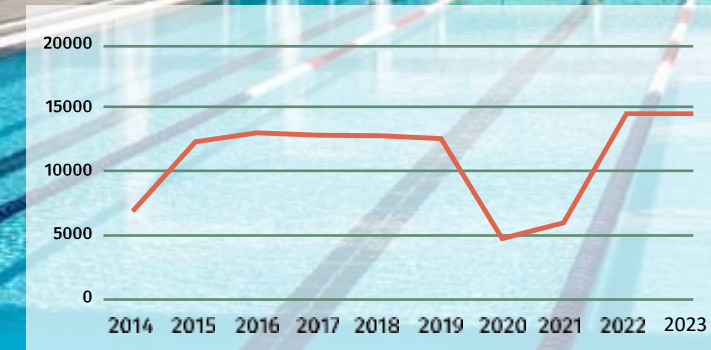
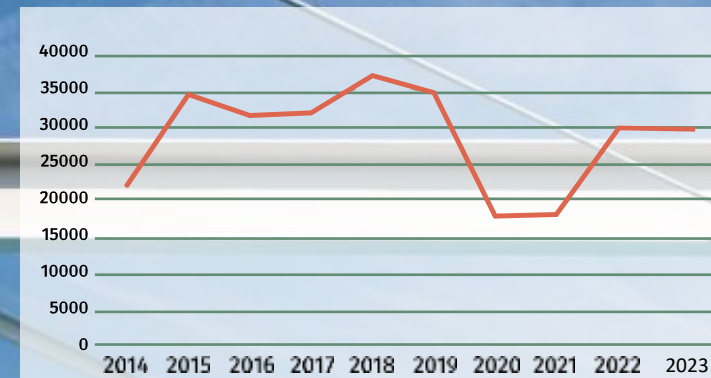
# 31 | ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : les piscines

## PISCINE DE GUILHERAND-GRANGES

- 👉 Tout au long de l'année, la piscine dont le toit est amovible, reçoit le public, les scolaires, les centres de loisirs et les associations.
- 👉 Elle est dotée d'un grand bassin, d'un bassin d'apprentissage et d'une plaine de jeux.
- 👉 Malgré plusieurs fermetures pour des soucis techniques liés essentiellement au petit bassin, la fréquentation de la piscine est restée stable avec 28 000 entrées « grand public » et a augmenté avec 12 700 entrées « scolaires ». Quant aux associations, il y a eu 19 000 entrées.

## PISCINE DE SAINT-PÉRAY

- 👉 Ouverte de début juin à début septembre, 7 jours sur 7, elle accueille le public ainsi que les écoles et le collège en période scolaire. Pendant les vacances, en dehors de l'ouverture au public, des créneaux horaires sont réservés aux centres de loisirs.
- 👉 Comme la piscine de Guilhaerand-Granges, la fréquentation de la piscine de Saint-Péray pour le « grand public » est restée stable avec 14 000 entrées et en augmentation pour les « scolaires » avec 2 250 entrées.
- 👉 De nouveaux travaux ont été réalisés afin de maintenir l'établissement en bon état de fonctionnement.
- 👉 Un snack-bar ouvert, pendant la saison, complète l'offre de service de cet équipement très apprécié.
- 👉 Afin de faire face à la période de canicule et de garantir le bien-être de ses habitants, Rhône Crussol a accordé la gratuité des piscines. Cette initiative a permis d'offrir à tous les administrés du territoire un moyen de se rafraîchir et de se protéger des fortes chaleurs.



# 32 | ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : les gymnases

## LE GYMNASE DE CHARMES-SUR-RHÔNE

- ↪ Il a été réalisé par la Communauté de communes Les 2 Chênes avant la fusion de 2014.
- ↪ Il est utilisé par **les scolaires et les associations de Charmes-sur-Rhône et Saint-Georges-les-Bains** et géré par la commune de Charmes-sur-Rhône. Les frais d'entretien sont pris en charge par Rhône Crussol.
- ↪ En 2023, des **travaux pour le remplacement du kit allumage de la chaudière** ont été réalisés.

## LE GYMNASE DE SAINT-SYLVESTRE

- ↪ Il a été réalisé par la communauté de communes Pays de Crussol avant la fusion de 2011.
- ↪ Il est utilisé par **les scolaires et quelques associations du plateau** et accueille la soirée de clôture du festival Mimages.
- ↪ Il est géré par la commune de Saint Sylvestre. Les frais d'entretien sont pris en charge par Rhône Crussol.
- ↪ En 2023, des **travaux pour la pose et la fourniture de barres anti-panique côté vestiaire et des travaux de remplacement du puit de lumière** ont été réalisés.



# 33 | ESPACES NATURELS sensibles

## LES ACTIONS MENÉES :

- ↪ Continuité des actions d'entretien des pelouses sèches avec les chantiers pédagogiques, le pâturage des brebis et la gestion des espèces envahissantes
- ↪ Restauration de terrasses en pierres sèches sur le massif de Crussol pour l'implantation d'un verger avec des espèces anciennes en partenariat avec le lycée Terre d'Horizon
- ↪ Projet d'animation avec les élèves de la MFR de Mondy dans l'école de Touloud
- ↪ Sensibilisation lors des manifestations de la Voie Bleue et de Crussol Festival
- ↪ Mise en place du sentier d'interprétation de la Déesse Soïo sur le massif de Soyons

272

visiteurs pendant  
les balades natures  
qui ont eu lieu de mai  
à octobre pour découvrir  
les arbres, les fleurs,  
les insectes et les pierres  
présents sur le site.

36

animations  
avec des écoles ou centres  
de loisirs ont été faites  
pour découvrir  
les richesses des ENS



# 34 | RIVIÈRES et bord du Rhône

## LA GESTION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la gestion des milieux aquatiques a été confiée à deux syndicats :

- ↪ Eyrieux Clair
- ↪ Bassin versant du Doux

Pour financer ces contributions, a été mise en place la taxe GEMAPI.

Ce sont les syndicats qui réalisent désormais les travaux.

## LES ACTIONS MENÉES :

- ↪ Entretien de la ripisylve pour préserver le patrimoine naturel et réduire les risques d'inondation et d'érosion avec des travaux d'abattage et de désouchage
- ↪ Lutte contre les espèces exotiques envahissantes par de l'éco-pâturage



# 35 | LE TOURISME en Rhône Crussol



L'EPIC (ETS PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL) A ÉTÉ CRÉÉ EN MARS 2016. IL EST CHARGÉ DE METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE TOURISTIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Il assure la promotion du territoire, propose de **multiples animations et manifestations**, certaines en direct, d'autres pour le compte de la communauté de communes, tout au long de l'année et **fédère tous les professionnels du tourisme**.

**178** adhérents

**28 vigneron**s

partenaires de la Maison des Vins

**6 502** visiteurs  
dans les bureaux de  
l'office de tourisme en  
2023

**2 550** touristes  
accueillis sur les activités  
de l'été (afterworks,  
In Vino VeriJazz, Secrets  
de la Ferme...)

👉 Création d'une **carte agritourisme** du territoire mettant en lumière les exploitations agricoles ouvertes au public

L'accueil du public se fait principalement dans les locaux de Saint-Péray. Une antenne est ouverte à Alboussière durant la saison. En outre, des informations sont disponibles à l'espace public numérique.



# 36 | LE TOURISME nature

## JOURNÉE DÉCOUVERTE DE LA VOIE BLEUE

👉 Elle a eu lieu le dimanche 11 juin à Soyons. Cet évènement familial a regroupé plus de **2 000 personnes** avec plus de trente exposants autour des thèmes sport, nature, environnement et culture. Une belle réussite pour la mise en valeur des bords du Rhône sur le territoire intercommunal.

## LES INTERVENTIONS

- 👉 Rhône Crussol, avec l'aide des associations de randonnées et l'association Tremplin Environnement, entretient **350 kms de chemins de randonnées** (espaces verts, remplacement mobilier et balisage).
- 👉 Continuité de la **reprise des marches** dans la montée des grottes à Soyons.
- 👉 **Renouvellement et mise en place de mobiliers** de plein air sur les différents sites.
- 👉 **Entretien des 9 sites touristiques** : débroussaillage, élagage, bucheronnage, plantations d'arbres et arbustes).

## LES TRAVAUX

- 👉 Reprofilage, mise en forme et création de coupe d'eau sur deux **chemins de randonnées** balisés sur la commune de Boffres.
- 👉 Construction d'un mur en pierre sur **le site de Soyons** au niveau de la grotte de Néron pour améliorer l'accueil et participer à la mise en valeur du site.
- 👉 Reprise d'une partie des assises et des marches du théâtre de verdure **sur le site de Crussol**.
- 👉 Reprise de la toiture des sanitaires du **Pic de Saint Romain de Lerps**.



# 37 | SITE TOURISTIQUE Château de Crussol



## LA FRÉQUENTATION

↪ En 2023, du 1<sup>er</sup> avril aux vacances de la Toussaint, **15 635 personnes** sont entrées dans la boutique/musée. Parmi elles, 20% étaient ardéchoises dont 14% résidaient sur le territoire Rhône Crussol, 23% étaient drômoises et 14% d'origine étrangère (20% belges, 15% allemands, 15% hollandais...).

↪ Ce sont **433 personnes** qui ont été accompagnées en visite guidée à la découverte du Château de Crussol, de sa villette et de ses remparts.

Parallèlement, 775 enfants ont participé à un atelier pédagogique autour du monde médiéval ou de la nature.

↪ L'équipe de Crussol a encadré 42 groupes d'enfants (écoles et centres de loisirs) au cours d'animations organisées à la journée.

## LA PROGRAMMATION

↪ La **programmation estivale 2023** a été rythmée par : Crussol Festival, In vino very Jazz, des balades découverte de la Nature, du théâtre et du cinéma en plein air, une veillée des Chevaliers, un spectacle jeune public, des déambulations théâtralisées avec Gaspard le Busard, des animations pour les Journées du patrimoine, une intervention de la Kamicyclette.

# 38 | SITE ARCHEOLOGIQUE grottes et musée de Soyons



## LA FRÉQUENTATION

↪ En cette année 2023, les grottes et le musée ont vu leur fréquentation reculer d'environ 6% par rapport à l'année précédente. En dépit de cette chute de fréquentation, 2023 se place **4ème meilleure année avec 14 452 visiteurs**.

↪ Concernant le **public scolaire**, tous les niveaux depuis la maternelle jusqu'à l'université ont été accueillis en 2023, soit **84 groupes** pour un total de **2 083 élèves** (1 745 scolaires et 338 enfants d'un centre de loisirs).

## LA PROGRAMMATION

↪ Le site propose **plusieurs formats de visite** : la visite guidée traditionnelle des 2 grottes, la visite libre ou guidée du musée, la visite avec audioguide et les ateliers pédagogiques.

↪ Sur 34 dates, **36 ateliers de 7 thématiques** différentes ont pu être proposés au jeune public dans le cadre individuel.

↪ **Nouveautés 2023** : les ateliers « poterie néolithique » et « chasse préhistorique » à destination des enfants et des adultes. Ces ateliers ont enregistré 1828 participants (1 325 scolaires et 470 participants dans le cadre individuel).

EN 2023 :

**14 452**  
visiteurs

**1 745**  
scolaires

**36**  
ateliers enfants

# 39 | L'ÉVÈNEMENTIEL en Rhône Crussol

La communauté de communes a donc soutenu différentes manifestations, en subventionnant les organisateurs, comme par exemple **Les Musicales de Soyons** associées aux **Concerts de Poche**, qui permettent de profiter de récitals de grande qualité dans plusieurs communes et ont également effectué des interventions en milieu scolaire (subvention de 18 000 €).

Rhône Crussol organise aussi en direct différentes manifestations :



Le **Festival Mimages**, dont la direction artistique est confiée à la compagnie Zinzoline de Saint- Péray (subvention de 25 000 €), a eu lieu du 17 au 25 mars 2023.



Le **Festival Musiques d'été en Tournée** qui se déroule chaque année durant la période estivale avec au programme 8 concerts gratuits en plein-air sur des sites privilégiés.



En 2023, la 6<sup>e</sup> édition de **Crussol Festival**, initiée et portée par la chanteuse ZAZ s'est déroulée du 6 au 8 juillet et s'installe dans le paysage culturel régional. 12 000 festivaliers se sont rendus sur le site pour voir Adé, 47 Ter, Tiken Jah Fakoly ou encore 3 Cafés Gourmands.

Rhône Crussol a aussi soutenu l'organisation du festival de musique « **Lou Vento** » qui a eu lieu le 10 juin à Toulaud et le festival « **Celt'In Boffres** » qui a eu lieu le 09 septembre à Boffres.

Côté sportif, les **Boucles Drôme-Ardèche** sont revenues en avant-saison. La communauté de communes a apporté son soutien à cet évènement (subvention de 15 000 €).



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE CRUSSOL**

\*\*\*\*\*

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 20 JUIN 2024**

**DÉLIBÉRATION N°2024-063 : RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DU SERVICE DE GESTION DURABLE DES DECHETS**

*Le 20 juin deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente,  
Le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Guilhaud-Granges, sous la  
présidence de Monsieur Jacques DUBAY, Président.*

*Nombre de membres du bureau communautaires :*

*en exercice : 41*

*quorum : 21*

*présents : 25*

*pouvoirs : 11*

*qui ont pris part au vote : 36*

*Date de convocation au conseil communautaire : Vendredi 14 juin 2024*

*Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric GERLAND*

**Etaient présents :**

Mme GAUCHER, Mme CHEBBI, M. CLOUE, Mme MALLET, M. PONSICH, M. RANC, Mme RENAUD, Mme RIFFARD, M. DUBAY, Mme FORT-BRISQUET, M. GERLAND, M. GUIGAL, M. LE GALL, Mme QUENTIN-NODIN, M. AVOUAC, M. LAFAGE, Mme PEYRARD, M. COULMONT, M. POMMARET, M. MIZZI, M. DIETRICH, M. RIAILLON, M. DUPIN, Mme GOUMAT, Mme PERRET (suppléante).

**Etaient absents excusés :**

M. COQUELET, Mme COSTEROUSSE, M. DARNAUD, M. GOUNON, Mme SALLIER, M. CHAUVEAU, Mme METTRA, Mme VOSSEY-MATHON, Mme SICOIT, M. PONTAL, Mme ROSSI, M. MONTIEL, Mme SORBE, Mme LEJUEZ, Mme MORFIN, Mme SIMON, M. DEVOCHELLE.

Monsieur Claude DEVOCHELLE, membre titulaire étant absent excusé, Madame Christine PERRET, membre suppléante a pris place autour de la table afin de prendre part aux votes.

Monsieur André COQUELET, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Josette MALLET. Madame Brigitte COSTEROUSSE, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Kevin RANC.

Monsieur Mathieu DARNAUD, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Sylvie GAUCHER.

Monsieur Bernard GOUNON, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Isabelle RENAUD.

Madame Brigitte SALLIER, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Régis PONSICH.  
Madame Mireille METTRA, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Jacques DUBAY.

Madame Julie SICOIT, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Jean RIAILLON.

Madame Bénédicte ROSSI, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Stéphane LAFAGE.

Madame Virginie SORBE, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Hervé COULMONT.

Madame Gaëlle LEJUEZ, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Patrice POMMARET.

Madame Anne SIMON, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur David DIETRICH.

Monsieur Gérard CHAUVEAU, Madame Nathalie VOSSEY-MATHON, Monsieur Alain PONTAL, Monsieur Olivier MONTIEL et Madame Magali MORFIN, membres titulaires absents excusés n'ont pas été remplacés.

\*\*\*\*\*

Entendu l'exposé de Monsieur Jacques DUBAY, Président.

Vu l'avis du Bureau Communautaire réuni le 11 juin 2024.

Vu l'avis de la commission Administration Générale réunie le 13 juin 2024.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 36 voix pour, soit à l'unanimité :**

- Prend acte du rapport d'activités 2023 du service d'élimination des déchets ménagers.
- Précise que ce rapport d'activités est communicable et sera transmis à chacune des communes membres aux fins de présentation à leurs conseils municipaux et communication à leurs administrés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.  
Extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Frédéric GERLAND



Le Président,  
Jacques DUBAY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

007-200041366-20240620-2024-063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024



# Rapport annuel | 2023

DU SERVICE PUBLIC  
DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

---

# SOMMAIRE

---

REPERES 2023	Page 3
GENERALITES	Page 4
LES INDICATEURS TECHNIQUES	Page 9
LES INDICATEURS FINANCIERS	Page 23
CONCLUSIONS	Page 30
PERSPECTIVES	Page 33
GLOSSAIRE	Page 35
ANNEXES	Page 37

# REPERES 2023

## RHONE CRUSSOL EN CHIFFRES

13 communes

34 193 habitants

## INDICATEURS D'ACTIVITES

(En tonnes)

18 672 TONNES

9 528

(Déchèteries)

6 040

(OMR)

1 368

(VR)

1 736

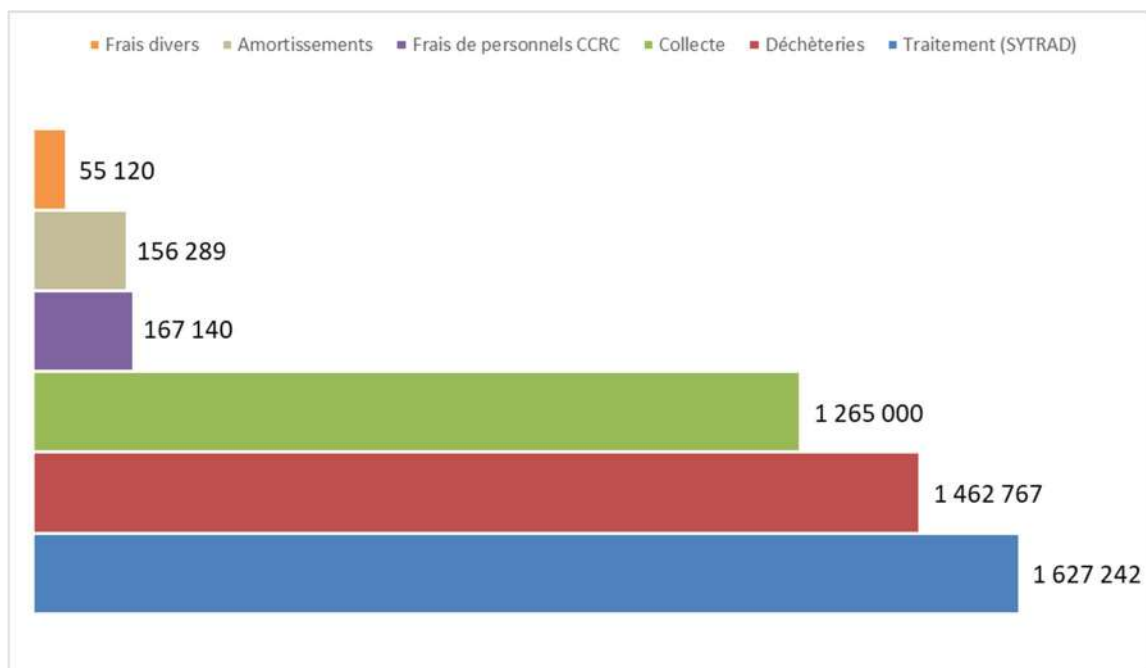
(MM)

## INDICATEURS FINANCIERS

(Dépenses de fonctionnement en € HT)

4 733 558 € HT

143 €HT/HABITANT/AN



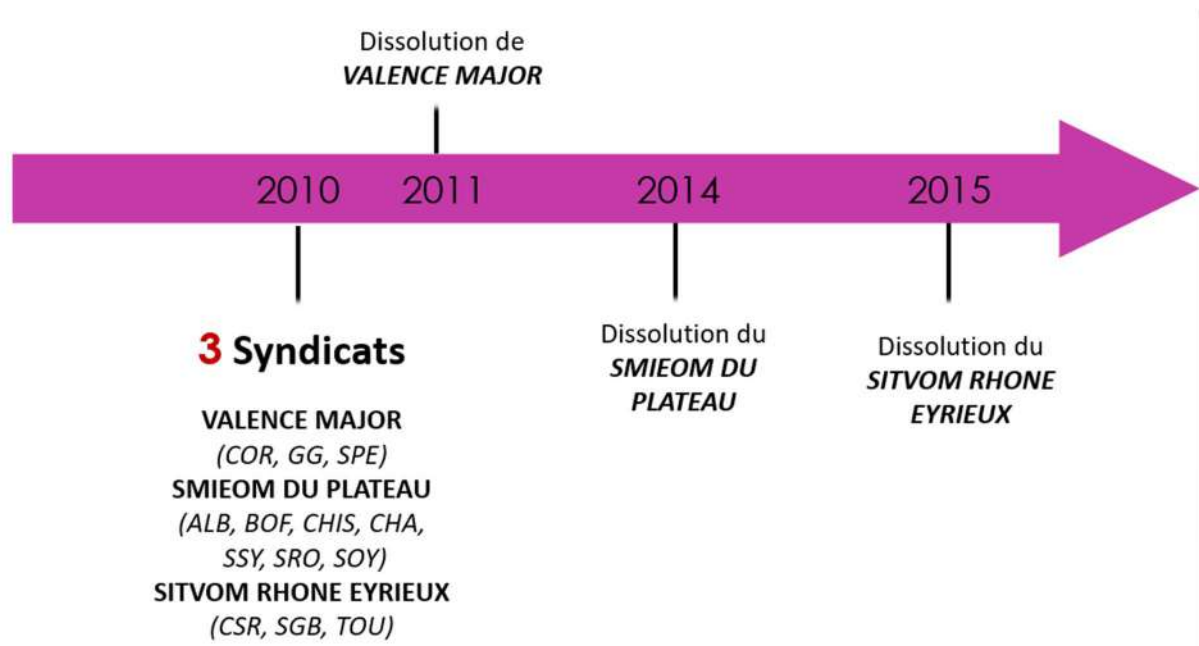
# GENERALITES

## HISTORIQUE :

La Communauté de Communes Rhône Crussol est composée des 13 communes suivantes :

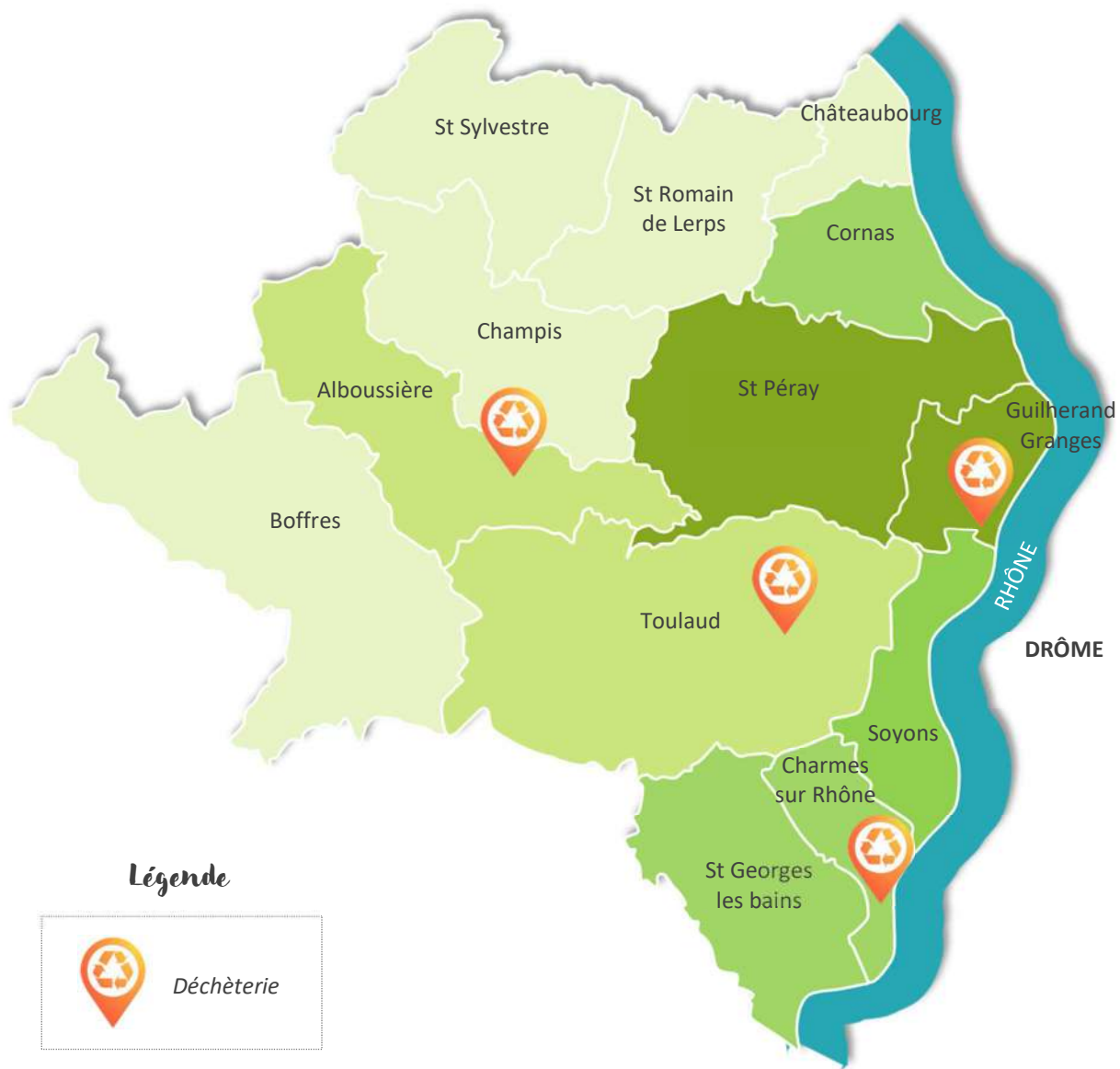
- Alboussière
- Boffres
- Champis
- Charmes sur Rhône
- Chateaubourg
- Cornas
- Guilhaud Granges
- Saint Georges les Bains
- Saint Péray
- Saint Romain de Lerps
- Saint Sylvestre
- Soyons
- Toulaud

La Communauté de Communes Rhône Crussol a pris la compétence déchets (collecte et traitement) au 1er janvier 2011 :



Le traitement des déchets collectés est quant à lui délégué au SYTRAD (Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme) pour tout le territoire de la CCRC.

Le plan, ci-dessous, identifie le territoire CCRC du service déchets ainsi que le positionnement des déchèteries :



## PRESENTATION GENERALE DU SERVICE :

### LA COLLECTE :

#### Prestation de collecte :

La collecte 2023 des ordures ménagères (Résiduelles et Sélectives) a été assurée par les sociétés PIZZORNO (OMr - MM) et VIAL (VR) en prestation de service.

Ce marché de collecte des ordures ménagères est conclu jusqu'au 31/12/2026 (tranche ferme), renouvelable une fois pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31/12/2027.

PIZZORNO assure la prestation avec 13 personnes à la collecte proprement dite (conducteurs - équipiers) et 9 personnes en encadrement. Leur flotte de véhicules est composée de 6 camions (26 T, 19 T et 12 T).

Les véhicules de PIZZORNO ont parcouru en 2023 :

- ✓ 90 480 km pour assurer la collecte PAP des ordures ménagères (OMR+MM),
  - ✓ 25 268 km pour assurer la collecte PAV des ordures ménagères (OMR+MM),
- Soit un total de 115 748 km (140 945 km en 2022).

VIAL (MINERIS) assure la prestation avec 2 personnes à la collecte proprement dite (conducteurs titulaire et remplaçant) et 3 personnes en encadrement. Leur flotte de véhicules est composée de 2 camions grues (26 T).

Les véhicules de VIAL ont parcouru en 2023 :

- ✓ 22 500 km pour assurer la collecte du verre (VR).

Les distances mentionnées ci-dessus comportent le parcours de la collecte ainsi que l'acheminement aux centres de traitement.

#### Fréquence de collecte :

La fréquence de collecte, pour les OMr, est de type C1 (1 fois/semaine) sur l'ensemble du territoire depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023.

La fréquence de collecte, pour les MM en porte à porte est de type C1. Les points d'apports volontaires sont quant à eux collectés autant que nécessaire. Mais globalement, on observe des fréquences de type C1 à C2.

Les points d'apports volontaires pour le VR sont collectés autant que nécessaire. Mais globalement, on observe des fréquences de type C1 à C2.

## LES DECHETERIES :

La CCRC possède un réseau de **4 déchèteries** :

- ✓ **Alboussière,**
- ✓ **Charmes sur Rhône,**
- ✓ **Guilherand Granges,**
- ✓ **Toulaud.**

La gestion/exploitation, pour l'année 2023, de ces 4 déchèteries a été assurée par la société VEOLIA PROPLETE en prestation de service.

Ce marché de gestion et d'exploitation des déchèteries est conclu jusqu'au 31/12/2026 (tranche ferme), renouvelable une fois pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31/12/2027.

Cette prestation concerne le haut et le bas de quai.

VEOLIA PROPLETE, dans le cadre de sa prestation, a fait réaliser, toutes déchèteries confondues, 1736 rotations de bennes avec un total de 67 704 km.

L'accès de ces déchèteries est réservé aux personnes domiciliées sur le territoire de la CCRC. Les professionnels du territoire ont accès aux déchèteries sous conditions.

*Exutoires principaux et devenir par flux :*

- ✓ Encombrants : ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Chatuzange le Goubet (26) - Enfouissement avec valorisation biogaz et électricité
- ✓ Végétaux : Chateaudouble (26) - Amendement organique
- ✓ Gravats : CEMEX à Etoile sur Rhône (26) et VALORSOL à Bourg de Péage (26) - Remblai
- ✓ Bois : VALORSOL à Bourg de Péage (26) - Chaufferie biomasse
- ✓ Cartons : Centre de tri VEOLIA à Valence (26) - Papeterie
- ✓ Ferraille : Derichebourg à Portes les Valence (26) et Sté BERNARD à St Jean de Muzol (07) - Broyage puis recyclage
- ✓ DDS : SARPI à La Talaudière (42)

## CONTRATS AVEC LES ECO-ORGANISMES :

Rhône Crussol contractualise avec les éco-organismes. Ces derniers assurent dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP) la gestion de la contribution financière des fabricants et des distributeurs. A titre d'exemple, Rhône Crussol a contractualisé avec l'éco-organisme CITEO pour la filière papiers et emballages. Ce partenariat amène des soutiens financiers à la collectivité.

De plus, Rhône Crussol contractualise avec des repreneurs qui sont des sociétés qui achètent la matière issue de nos collectes. A titre d'exemple, dans le cadre de notre filière emballages ménagers, la société VALORPLAST achète la matière plastique triée afin de la recycler.

## LES FAITS MARQUANTS EN 2023 :

- ✓ Arrivée d'un nouvel agent technique au sein du service (mobilité interne d'un agent des services techniques).
- ✓ Commissions Gestion Durable des Déchets les 9 mai 2023 et 12 décembre 2023.
- ✓ Réduction de la fréquence de collecte des OMR en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire de Rhône Crussol au 1<sup>er</sup> mars 2023. Cela a eu pour conséquence une baisse conséquente des tonnages d'OMR (-10% entre 2022 et 2023).
- ✓ 1<sup>er</sup> Répare-café le 21 octobre 2023 (dans le cadre des Journées nationales de la réparation). Présence de 11 intervenants (réparateurs bénévoles, associatifs et professionnels).
- ✓ Démarrage d'une étude de faisabilité de la tarification incitative avec les bureaux d'études AJBD et CITEXIA.
- ✓ Cartes de déchèteries : 1067 cartes distribuées en 2023 (dotation et renouvellement). Sur les 1067 dotations, 284 étaient des cartes perdues.
- ✓ Déploiement de 11 points propreté sur le territoire CCRC (9 sur le plateau et 2 sur la plaine dont 1 via un projet immobilier).
- ✓ Le service « Gestion durable des déchets » a procédé en 2023 :
  - Au remplacement ou à l'ajout de 55 bacs 660 litres pour les OMr (Ordures Ménagères résiduelles).
  - Au remplacement de 13 colonnes aériennes (8 MM et 5 VR), et à l'ajout de 24 colonnes (3 VR, 8 MM et 13 OM)
- ✓ Dans le cadre de la collecte « Tri sélectif » en porte-à-Porte (Cornas, Guilhaerand Granges et Saint Peray), le service « Déchets » a procédé à la distribution de 536 bacs (189 sur St Péray, 318 sur Guilhaerand et 29 sur Cornas).
- ✓ Prêt de bacs/colonnes (O.M, Tri, verres, biodéchets) dans le cadre des festivités (137 contenant en 2022 prêtés pour 27 festivités ou autres événements).
- ✓ Installation de 9 sites de compostage de proximité sur le territoire de la CCRC en 2023.

## LES INDICATEURS TECHNIQUES

### ORGANISATION DE LA COLLECTE :

Il existe deux modes de collecte :

- Collecte en PAP (Porte à Porte),
- Collecte en PAV (Point d'Apports Volontaires).

#### Les OMr :

La collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) en PAP concerne les communes de Charmes sur Rhône, Chateaubourg, Cornas, Guilherand Granges, Saint Georges les Bains, Saint Péray, Soyons et Touloud.

Les secteurs excentrés du bourg de ces communes sont généralement collectés en PAV.

La collecte des OMr en PAV concerne les communes d'Alboussière, Boffres, Champis, Saint Romain de Lerps et Saint Sylvestre.

Sur l'ensemble du territoire de la CCRC sont installés pour la collecte en PAV, 350 bacs de 660 litres (ne comprend pas les bacs privés), 40 colonnes aériennes, 21 colonnes enterrées et 10 colonnes semi-enterrées d'un volume de 5 m<sup>3</sup>.

#### Le MM :

La collecte du multimatériaux (MM : emballages plastiques et métalliques, papiers/cartons) en PAP concerne les communes de Cornas, Guilherand Granges et Saint Péray.

Les secteurs excentrés du bourg de ces communes sont collectés en PAV.

La collecte du MM en PAV concerne toutes les autres communes.

Sur l'ensemble du territoire de la CCRC sont installées pour la collecte en PAV, 131 colonnes aériennes de 3 - 4 m<sup>3</sup>, 27 colonnes enterrées et 4 semi-enterrées d'un volume de 5 m<sup>3</sup>.

#### Le VR :

Enfin, le verre (VR) n'est collecté qu'en PAV sur l'ensemble du territoire.

Sur l'ensemble du territoire de la CCRC sont installées pour la collecte en PAV, 120 colonnes aériennes de 3 m<sup>3</sup>, 16 colonnes enterrées et 2 colonne semi-enterrée d'un volume de 4 m<sup>3</sup>.

Cela représente pour la collecte en PAV un total de 721 contenants à l'échelle du territoire.

## LES DECHETERIES :

Les 4 déchèteries de la CCRC permettent la collecte des déchets qui ne sont pas des ordures ménagères.

Les flux acceptés dans les déchèteries sont les suivants :

	Guilherand Granges	Toulaud	Charnes sur Rhône	Alboussière
Encombrants	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ferraille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cartons	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bois A	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>
Déchets verts	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gravats	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Polystyrène	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
D.E.E.E	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Capsules NESPRESSO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cartouches d'encre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Huiles de vidange	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Huiles alimentaires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
D.D.S	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Meubles	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Pneus		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Ampoules, Néons	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Piles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**ATTENTION :** Tous les flux ne sont pas acceptés dans toutes les déchèteries. Cela s'explique par des différences de taille des sites, et donc d'espace disponible.

## LE TRAITEMENT DES DECHETS :

Le traitement des déchets est effectué par le SYTRAD (Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme).

Créé en 1992, il regroupe, en 2023, **12 structures intercommunales** (communautés d'agglomération, communautés de communes et syndicats de collecte) du Nord et Centre Drôme Ardèche, soit 350 communes et 530 899 habitants (population municipale). Le SYTRAD est ainsi au service de **71 % de la population drômoise et de 50 % de la population ardéchoise**.

Le SYTRAD assure le traitement des déchets ménagers et assimilés produits par les habitants de notre territoire :

- Les déchets recyclables issus des collectes sélectives (à l'exception du verre).
- Les ordures ménagères résiduelles (poubelle grise)
- Les cartons de déchèteries
- Et les déchets des artisans, commerçants et prestataires de service qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages.

Pour traiter et valoriser localement le gisement dont il a la charge, plus de 140 000 tonnes de déchets sur l'ensemble de son territoire, le SYTRAD possède ses propres installations :

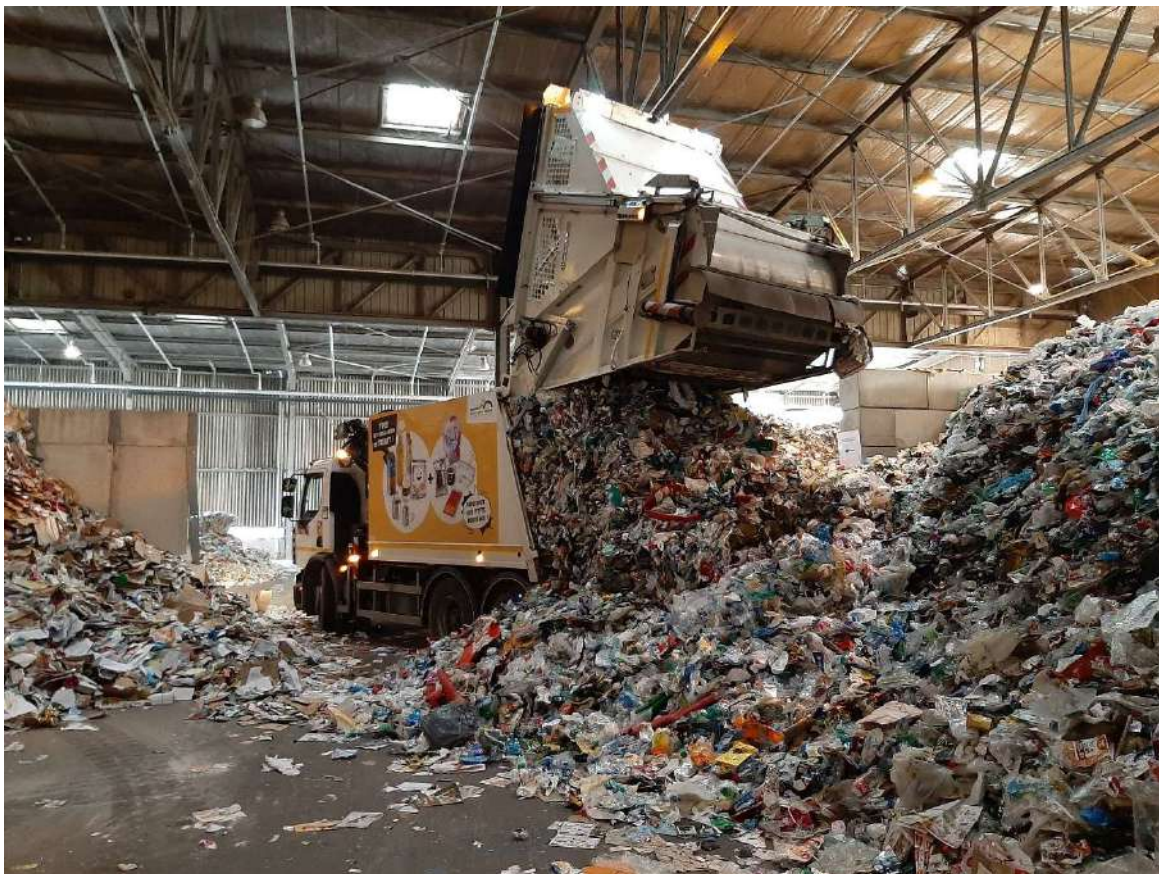
- Le **Centre de Valorisation d'Etoile sur Rhône** (capacité de 80 000 tonnes par an) traite les ordures ménagères résiduelles. Il a pour objectif de séparer les différents déchets contenus dans la poubelle grise et de récupérer la part organique pour produire du compost respectant la norme NFU 44-051.
- Le **Centre de tri de Portes-lès-Valence** (capacité de 40 000 tonnes par an) permet de trier les différents matériaux issus des collectes sélectives (corps plats et corps creux) qui sont ensuite envoyés dans des usines de recyclage. Le verre ne transite pas par le centre de tri. Il est directement transporté par les collecteurs vers la verrerie située à Lavilledieu en Ardèche qui en assure le recyclage.

Ces deux centres de tri sont en DSP (délégation de service public) avec la société VEOLIA PROPRETE.

Le SYTRAD assure également un rôle d'information auprès des habitants de son territoire. De nombreux outils de communication, actions d'informations et d'échanges sont mis en place pour les habitants de la Drôme et de l'Ardèche.

La sensibilisation sur le traitement des déchets en Drôme Ardèche, permet notamment d'expliquer l'importance du geste de tri afin de permettre à nos déchets d'être orientés vers les bonnes filières de traitement et d'être valorisés de façon optimale.

Le SYTRAD réalise un rapport d'activité annuel qui est téléchargeable sur son site internet [sytrad.fr](http://sytrad.fr)



*Centre de tri de Portes les Valence (pour le MM)*

### Caractérisations des déchets :

Les déchets (**MM**) vidés au centre de tri du SYTRAD subissent des **caractérisations**. Il s'agit de prélever un échantillon (un bac 4 roues de 660 litres) lors d'un dépotage d'un camion de collecte. Cet échantillon est trié manuellement dans un local spécifique au sein de centre de tri. L'agent qui réalise cette prestation trie les différents matériaux par flux valorisés (PET, PEHD Clair, PEHD Foncé, Acier, Aluminium, Journaux/magazines, Cartons/ Cartonnettes, ...) ainsi que les refus (matériaux non valorisés).

Les **refus** proviennent d'un mauvais tri de la part des usagers. Mais nous avons aussi le phénomène « des imbriqués » : lors du compactage dans le camion benne, deux matériaux valorisables se retrouvent imbriqués l'un avec l'autre.

Sur une année, le SYTRAD a fait réaliser plus de 24 caractérisations sur ce flux (MM).

Les résultats de ces caractérisations pour l'année 2023 donnent un taux de refus de 15,5 % soit 269 tonnes sur un total de 1736 tonnes de MM.

En 2022 une **caractérisation des OMR**, vidées au centre de valorisation du SYTRAD, a été réalisée. La dernière caractérisation datant de 2019.

Les résultats de cette étude confirment que nos poubelles grises (OMR) comportent encore une quantité importante de déchets qui ne devraient pas s'y trouver :

- Déchets organiques valorisables en compost
- Déchets recyclables (MM-VR)
- Déchets de déchèteries (DEEE, Métaux...)

La part des matériaux recyclables qui devraient être dans la poubelle jaune (Multimatériaux) est très élevée : 91 Kg soit 42 % du poids de la poubelle grise.

Malgré une forte communication réalisée fin 2021 et en 2022 à la suite du passage à l'extension des consignes de tri (ECT) et au schéma de collecte multimatériaux, le geste de tri des habitants reste largement perfectible.

La part résiduelle de la poubelle grise ne représente que 29 % (62 kg sur un poids total de 214 kg).

La sortie des biodéchets (déchets alimentaires) est un levier fort de réduction du poids de la poubelle grise. Ces déchets alimentaires peuvent être triés à la source et valorisée en compost (composteur individuel ou collectif).

Le schéma, ci-dessous, récapitule les résultats de la caractérisation de 2022 (à l'échelle du SYTRAD) :



\*Caractérisation MDDECOM réalisée sur le territoire du SYTRAD en décembre 2022.

Il est donc possible avec un meilleur geste de tri, de réduire de manière conséquente le poids de notre poubelle grise.

## LE COMPOSTAGE :

### Individuel :

Via le syndicat de Traitement (SYTRAD), la CCRC a distribué au cours de l'année 2023, 339 composteurs individuels.

	Avant 2009	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
ALBOUSSIÈRE	15	5		2	13	11	<b>46</b>
BOFFRES	14		1	1	4	1	<b>19</b>
CHAMPIS	11	2		2	9	12	<b>36</b>
CHARMES SUR RHONE		7	7	14	37	71	<b>136</b>
CHATEAUBOURG	4	1		0	9	1	<b>15</b>
CORNAS	1	9	6	13	20	26	<b>74</b>
GUILHERAND-GRANGES	9	31	14	39	56	81	<b>230</b>
ST GEORGES LES BAINS	1	5	2	16	20	29	<b>73</b>
ST PERAY	4	41	27	38	62	70	<b>242</b>
ST ROMAIN DE LERPS	23	1	14	6	11	5	<b>57</b>
ST SYLVESTRE	14			4	6	1	<b>24</b>
SOYONS	67	11	1	14	14	18	<b>117</b>
TOULAUD	4	6	3	6	13	13	<b>45</b>
	<b>167</b>	<b>119</b>	<b>75</b>	<b>155</b>	<b>274</b>	<b>339</b>	<b>1 114</b>

On observe une dotation des composteurs individuels en forte croissance. L'obligation pour tous de sortir la part fermentescible des OMR au 1<sup>er</sup> janvier 2024 intensément relayée via les médias nationaux (radios, télévisions, journaux...) l'explique.

Collectif :

En 2023, la Communauté de Communes Rhône Crussol a installé 9 nouveaux sites de compostage collectif (4 à St Péray et 1 à Guilherand-Granges).

Soit un total au 31 décembre 2023 de 23 sites de compostage collectif présents sur le territoire intercommunal. A savoir que la commune de Guilherand-Granges gère également 3 sites de compostage. (2 sites « publics » et 1 à la cuisine centrale)

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023		
		Sites « Publics »	Sites* « Privés »	Etablissements
ALBOUSSIÈRE				
BOFFRES		1		
CHAMPIS		1		
CHARMES SUR RHONE		1		
CHATEAUBOURG		1		
CORNAS		1		
GUILHERAND-GRANGES	1	2**	3	1**
ST GEORGES LES BAINS		1		
ST PERAY	8	2	4	3
ST ROMAIN DE LERPS	1	1		
ST SYLVESTRE				
SOYONS	1	1		
TOULAUD				
	11		23	

\* Sites « privés » : Lotissements, résidences, copropriétaires, ...

\*\* Sites gérés par la commune de Guilherand-Granges

La CCRC a fait appel à Marion BONNEAU d'ELAN JARDINS pour sensibiliser les référents de site et les utilisateurs des composteurs collectifs. (Soit 28h de formation et de suivi).

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet proposé par la Région/ADEME (Aurabiodec) dont Rhône Crussol a été lauréat en 2020.

## LES TONNAGES DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

OMr :

*6 040 tonnes* sur 2023

MM :

*1 736 tonnes* sur 2023

VR :

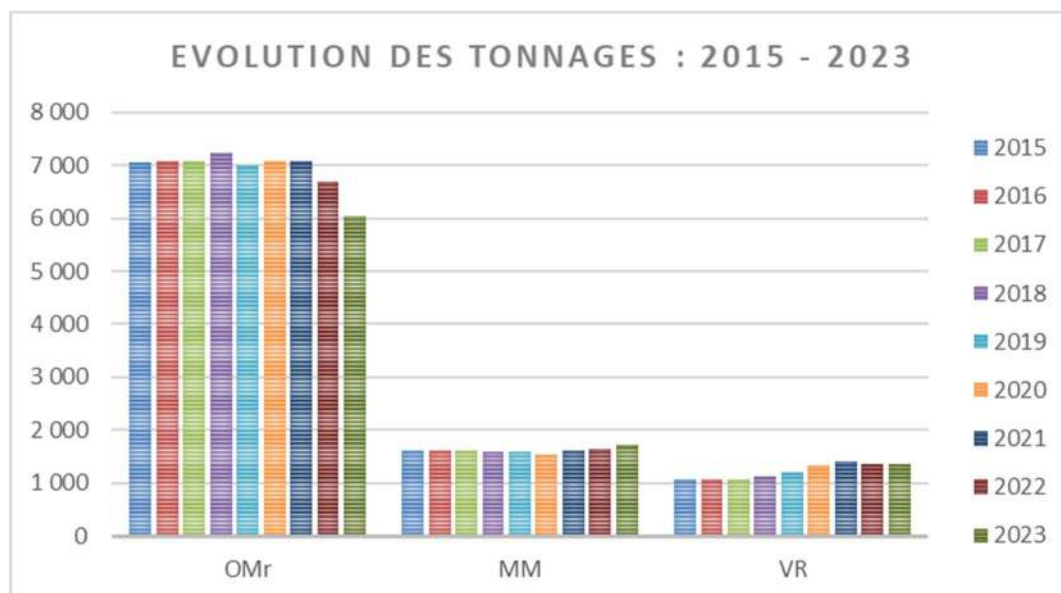
*1 368 tonnes* sur 2023

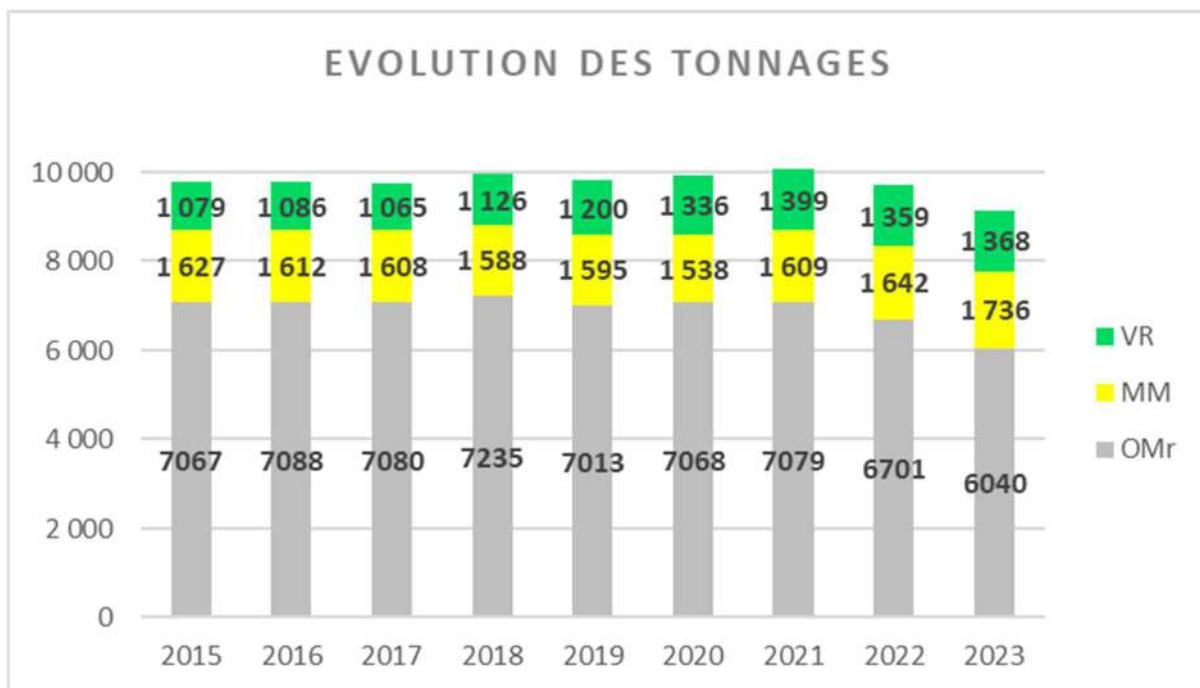
**9 144 tonnes**

## EVOLUTION DES TONNAGES 2015-2023 :

TONNAGE DES ORDURES MENAGERES COLLECTEES									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
OMr	7 067	7 088	7 080	7 235	7 013	7 068	7 079	6 701	6 040
MM	1 627	1 612	1 608	1 588	1 595	1 538	1 609	1 642	1 736
VR	1 079	1 086	1 065	1 126	1 200	1 336	1 399	1 359	1 368
TOTAL	9 773	9 786	9 753	9 949	9 808	9 942	10 087	9 702	9 144

La baisse des tonnages entre 2022 et 2023 est principalement générée par la réduction des OMR (- 9,9 %). L'évolution des tonnages entre 2015 et 2023 est en baisse de 6,4 %.





#### RATIO A L'HABITANTS :

La population concernée sur la CCRC est de 34 193 habitants (population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Le tableau, ci-dessous, donne les rendements par habitant des ordures ménagères collectées en 2023 :

<b>POIDS DES ORDURES MENAGERES COLLECTEES (2023)</b>		
FLUX	CCRC (T)	Total habitant/an (kg)
<b>OMr</b>	6 040	177
<b>MM</b>	1 736	51
<b>VR</b>	1 368	40
<b>TOTAL</b>	9 144	267

La barre des 200 Kg d'OMR par an et par habitant avait été franchi en 2022. En 2023, nous passons le seuil des 180 Kg.

Le tableau, ci-dessous, positionne la CCRC par rapport au SYTRAD et par rapport à l'échelon national :

	<b>POIDS DES ORDURES MENAGERES COLLECTEES (2023)</b> (kg / habitant / an)		
FLUX	CCRC	SYTRAD	FRANCE (toutes collectivités confondues - 2019)
<b>OMr</b>	177	202	248
<b>MM</b>	51	41	50
<b>VR</b>	40	36	32
<b>TOTAL</b>	267	279	330

### LES TONNAGES DES DECHETERIES :

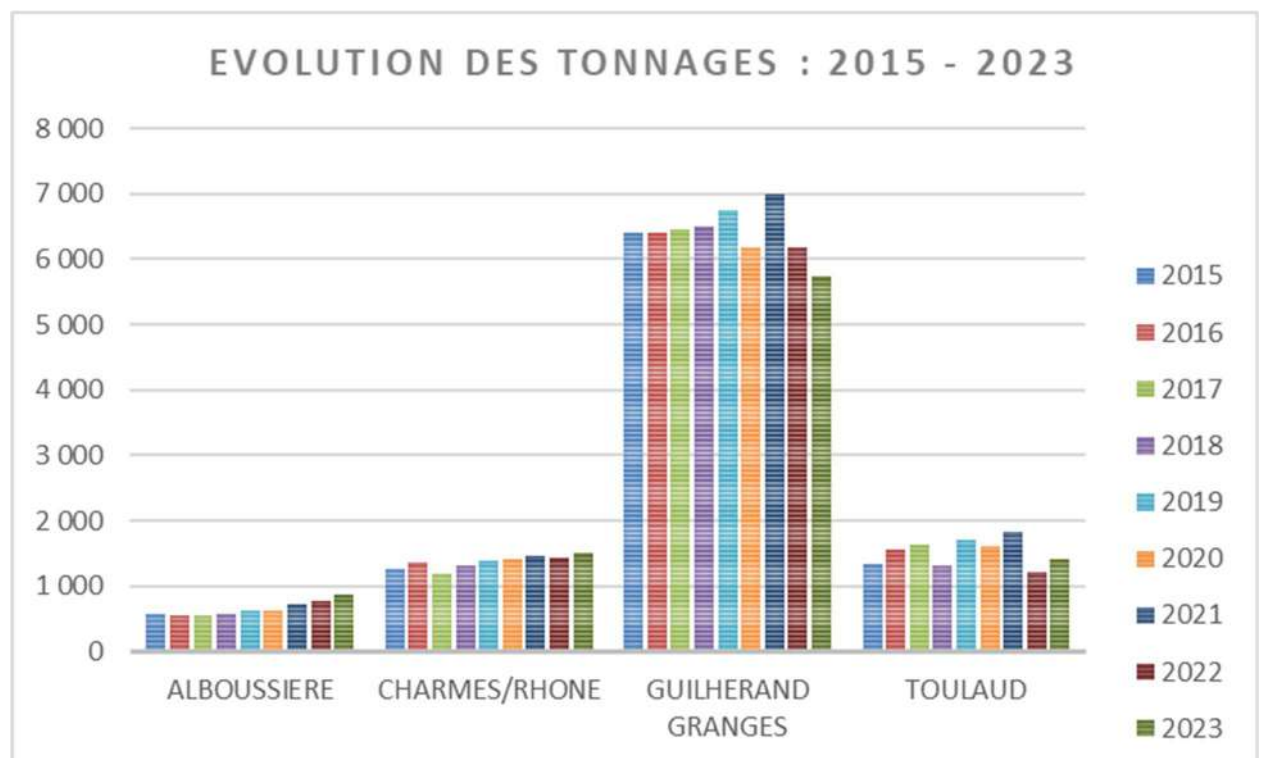
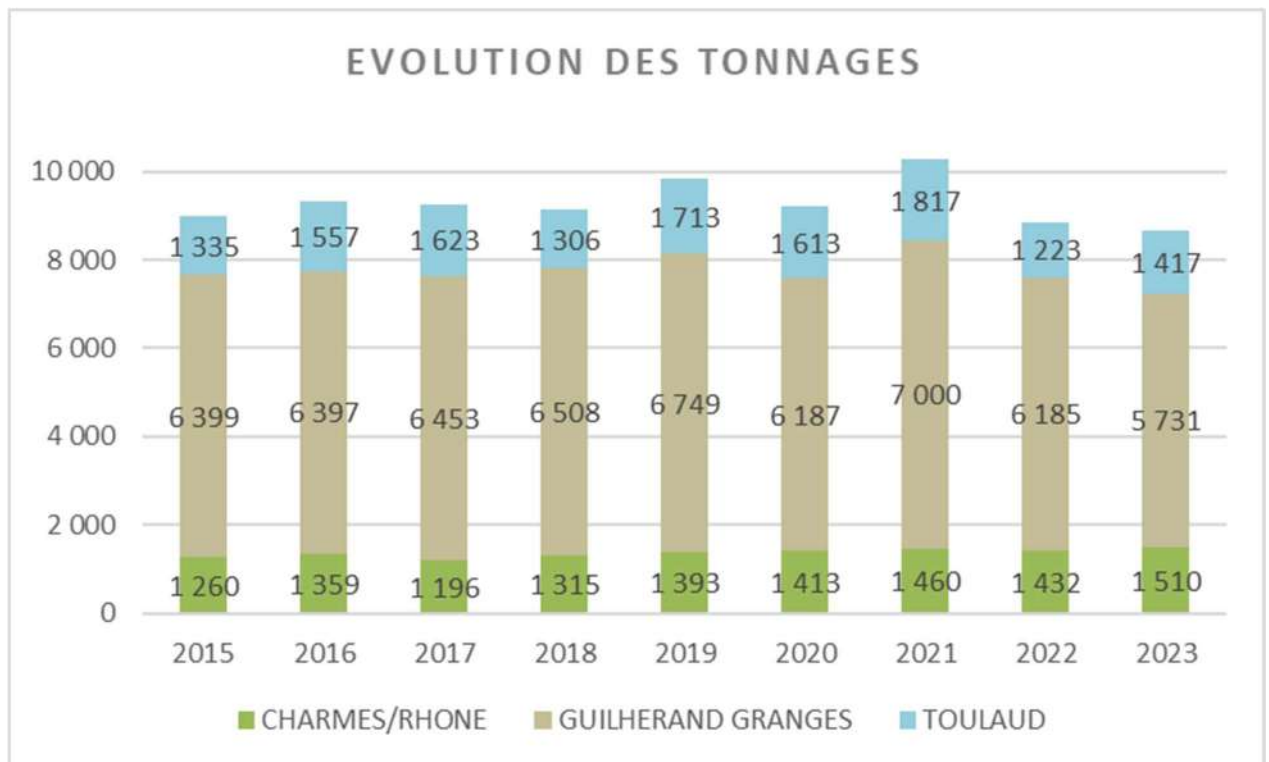
Tableau des données 2023 :

FLUX	Tonnage annuel Alboussière	Tonnage annuel Charmes sur Rhône	Tonnage annuel Guilherand Granges	Tonnage annuel Toulaud	<b>TOTAL des 4 déchèteries</b>
Bois	122	-	386	-	<b>508</b>
Cartons	32	57	200	27	<b>316</b>
Encombrants	262	413	1 451	216	<b>2 342</b>
Déchets Verts	174	380	1 380	926	<b>2 860</b>
DDS	13	9	88	6	<b>116</b>
Ferraille	61	61	300	38	<b>460</b>
Gravats	166	461	1 261	172	<b>2 060</b>
Polystyrène	1,0	2,0	3,0	1,0	<b>7</b>
Pneus	13,0	-	-	10,0	<b>23</b>
Mobilier	-	84	465	-	<b>549</b>
DEEE	26,0	43	197	21,0	<b>287</b>
<b>TONNAGE TOTAL</b>	<b>870</b>	<b>1 510</b>	<b>5 731</b>	<b>1 417</b>	<b>9 528</b>

**Le tonnage total pour l'année 2023 est de 9 528 tonnes de déchets collectés en déchèterie.**

### EVOLUTION DES TONNAGES 2015-2023 :

<b>TONNAGE EN DECHETERIE</b>									
	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
ALBOUSSIERE	585	560	561	572	629	629	727	760	870
CHARMES/RHONE	1 260	1 359	1 196	1 315	1 393	1 413	1 460	1 432	1 510
GUILHERAND GRANGES	6 399	6 397	6 453	6 508	6 749	6 187	7 000	6 185	5 731
TOULAUD	1 335	1 557	1 623	1 306	1 713	1 613	1 817	1 223	1 417
<b>TOTAL</b>	<b>9 579</b>	<b>9 873</b>	<b>9 833</b>	<b>9 701</b>	<b>10 484</b>	<b>9 842</b>	<b>11 004</b>	<b>9 600</b>	<b>9 528</b>



Le graphique met bien en évidence que la déchèterie de Guilherand Granges est fortement sollicitée. Cette dernière représente 60 % du tonnage total collecté dans les 4 déchèteries en 2023.

La forte baisse des tonnages de 12,8 % entre 2021 et 2022 nous a permis de retrouver le niveau des tonnages de 2015. On observe une légère baisse des tonnages entre 2022 et 2023 (-0,75 %).

#### ECO-MOBILIER :

Ce flux a été mis en œuvre début décembre 2018 sur les déchèteries de Guilhaud Granges et Charmes/Rhône. Il permet de soustraire des tonnages sur les flux Bois, Encombrants et Ferraille dans les proportions suivantes : 8 %, 80 % et 12 %.

Cette collecte évite donc sur le flux encombrants l'enfouissement de 549 tonnes.

#### RESSOURCERIE :

L'association TREMPLIN Horizon réalise une collecte de type « **Ressourcerie** » sur le site de la déchèterie de Guilhaud Granges. Une convention a été signée avec la CCRC. Cette collecte est assurée tous les vendredis de 10h à 12h et de 14h à 16h.

La Ressourcerie permet de revaloriser des objets encore utilisables. (Réemploi)

Les tonnages détournés par revalorisation sont de 10,9 tonnes pour l'année 2023. Ils se décomposent de la manière suivante :

- DEEE : 1,3 tonnes
- Mobilier : 1,5 tonnes
- Textile : 3,3 tonnes
- Divers (cycles, déco, jouets...) : 4,8 tonnes

L'association Tremplin Horizon récupère également des objets sur leur site de Saint Peray (Zone pôle 2000).

#### FREQUENTATION DES DECHETERIES :

Les 4 déchèteries ont accueilli **107 390 véhicules** en 2023, avec une pointe à 11 275 véhicules au mois de septembre 2023.

La répartition est la suivante :

Déchèterie	Nombre d'entrée en 2023 (en véhicules)
Alboussière	7 457
Charmes/Rhône	17 768
Guilhaud Granges	71 286
Toulaud	10 879
<b>TOTAL</b>	<b>107 390</b>

Le tableau, ci-dessous, donne les fréquentations moyennes par jour :

	<b>Alboussière</b>	<b>Charmes/Rhône</b>	<b>Guilherand Granges</b>	<b>Toulaud</b>
<b>Jour de la semaine</b>	Nombre moyen d'entrée en 2023	Nombre moyen d'entrée en 2023	Nombre moyen d'entrée en 2023	Nombre moyen d'entrée en 2023
Lundi	33	54	235	
Mardi		54	211	73
Mercredi	46	60	215	
Jeudi			212	71
Vendredi		73	232	
Samedi	70	112	311	71

Au cours de l'année 2023, les déchèteries ont enregistrées des pointes de fréquentation :

- ✓ Alboussière : le samedi 05-08-2023 avec **106 entrées**
- ✓ Charmes/Rhône : le samedi 06/05/2023 avec **190 entrées**
- ✓ Guilherand Granges : le samedi 01/04/2023 avec **468 entrées**
- ✓ Toulaud : le samedi 18/11/2023 avec **139 entrées**

Les jours d'affluence maximale sont systématiquement un samedi.

La répartition des fréquentations entre particuliers et professionnels est la suivante :

- 98 % des entrées sont des particuliers
- 2 % des entrées sont des professionnels

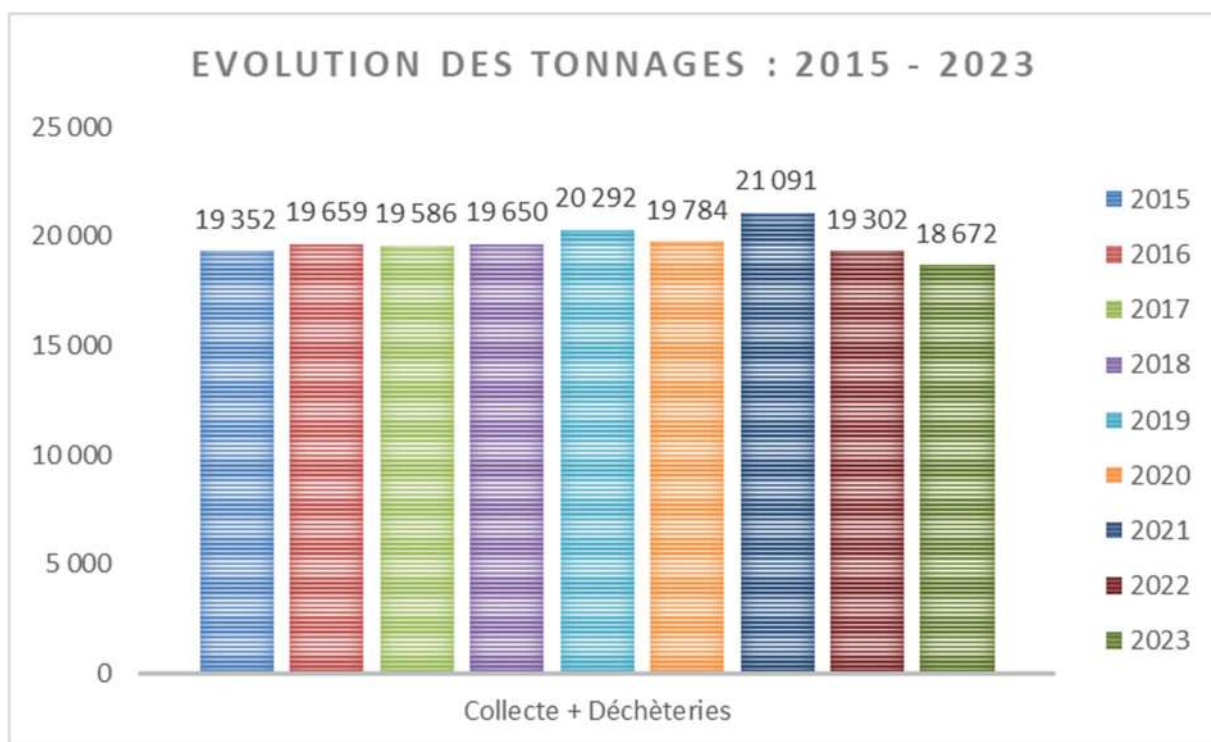
Ces chiffres sont à relativiser puisque nous savons que des professionnels contournent le système en se faisant passer pour des particuliers grâce à leur carte de ménage. Un travail de contrôle est à effectuer.

## TONNAGE TOTAL COLLECTE + DECHETERIES :

Le tonnage total, sur le territoire de la CCRC, comprenant la collecte des ordures ménagères et la collecte en déchèterie est de :

**18 672 tonnes pour l'année 2023.**

## EVOLUTION DES TONNAGES 2015-2023 :



Après un pic des tonnages en 2021 avec 21 091 tonnes, nous observons une baisse depuis 2022. En 2023, les tonnages deviennent inférieurs à ceux que nous avons en 2015.

## LES INDICATEURS FINANCIERS

### A. LES COÛTS DE FONCTIONNEMENT

Les coûts de fonctionnement du service Déchets sont ventilés entre la collecte, les déchèteries et le traitement.

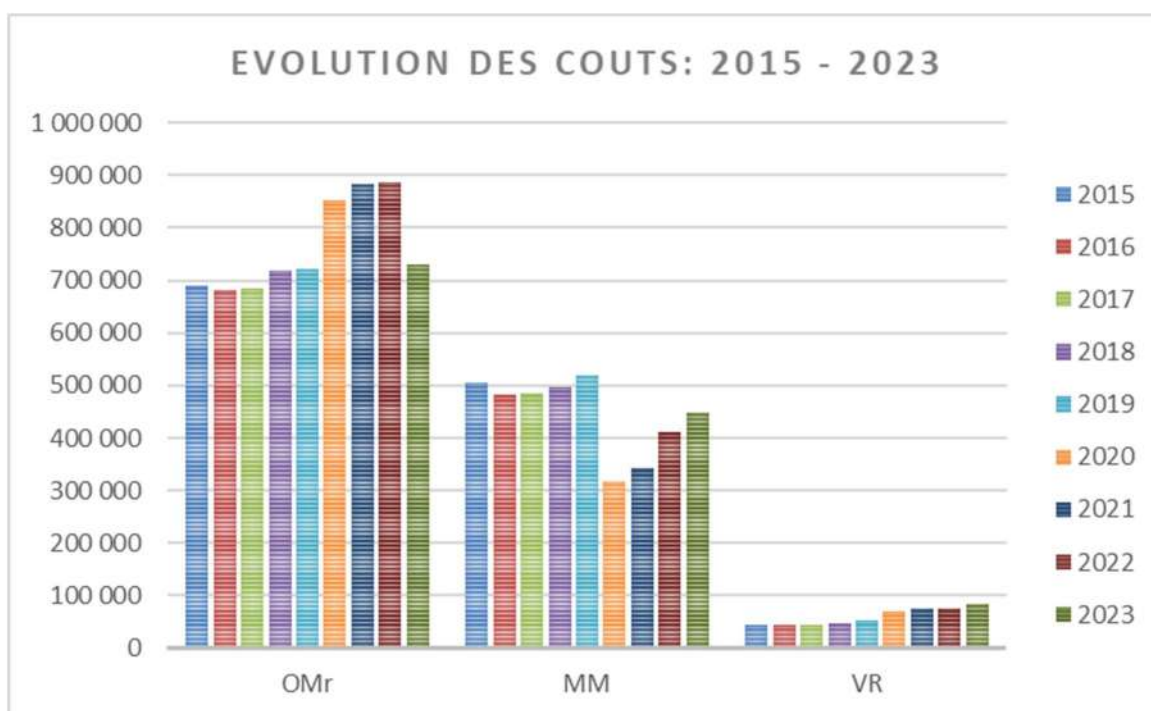
#### LES COÛTS DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

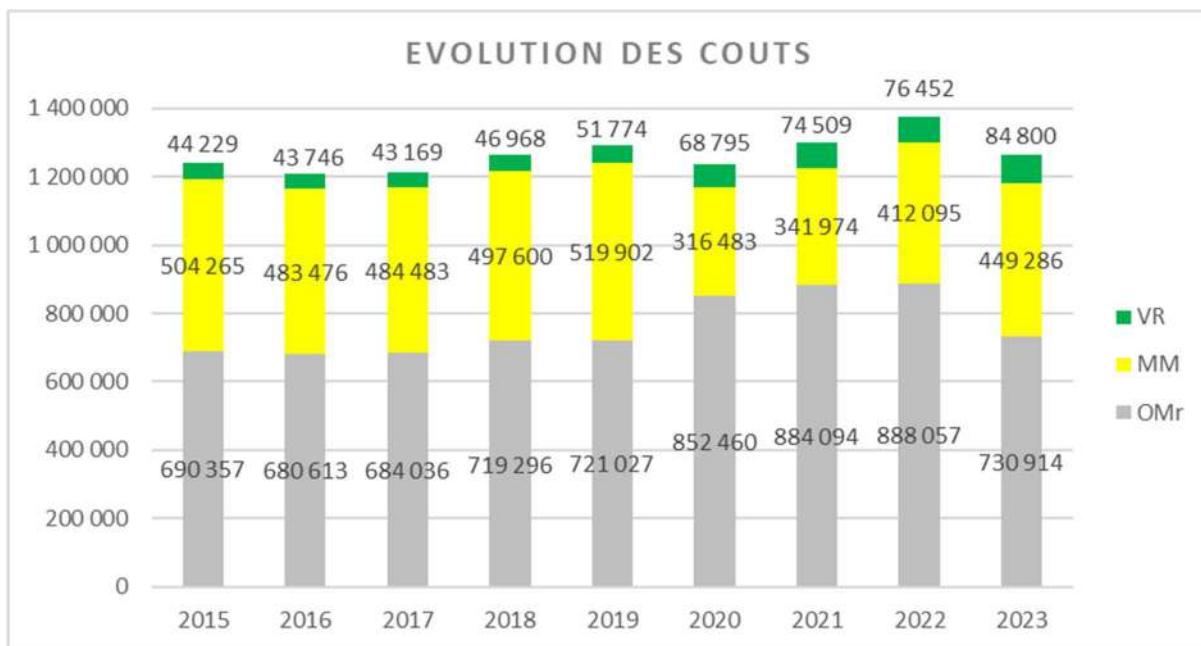
La collecte des ordures ménagères (OMr - MM - VR), pour les 13 communes de la CCRC, a coûté 1 265 001 € HT. Soit 1 367 467 € TTC.

Le tableau, ci-dessous, donne les coûts de la collecte des ordures ménagères par habitant :

COÛTS DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES (2023)		
FLUX	CCRC en € HT	Total habitant/an en € HT
<b>OMr</b>	730 914	21,4
<b>MM</b>	449 286	13,1
<b>VR</b>	84 800	2,5
<b>TOTAL</b>	1 265 000	37,0

EVOLUTION DES COÛTS 2015-2023 (en € HT) :





Le premier graphique nous montre des fluctuations importantes par flux entre les périodes 2015-2019 et 2020-2023.

L'explication vient d'un changement de marché avec des prix répartis différemment entre OMR et MM.

On observe une chute des coûts sur les OMR. Cette baisse s'explique par la conséquente diminution des tonnages d'OMR (-10 %).

## LES COUTS DES DECHETERIES :

### Déchèterie d'Alboussière :

Le coût d'exploitation (gardiennage, entretien, évacuation et traitement) 2023 de la déchèterie s'élève à **187 287 € HT**. Soit 198 966 € TTC.

### Déchèterie de Charmes sur Rhône :

Le coût d'exploitation (gardiennage, entretien, évacuation et traitement) 2023 de la déchèterie s'élève à **228 806€ HT**. Soit 245 114 € TTC.

### Déchèterie de Guilhaud Granges :

Le coût d'exploitation (gardiennage, entretien, évacuation et traitement) 2023 de la déchèterie s'élève à **839 446 € HT**. Soit 902 187 € TTC.

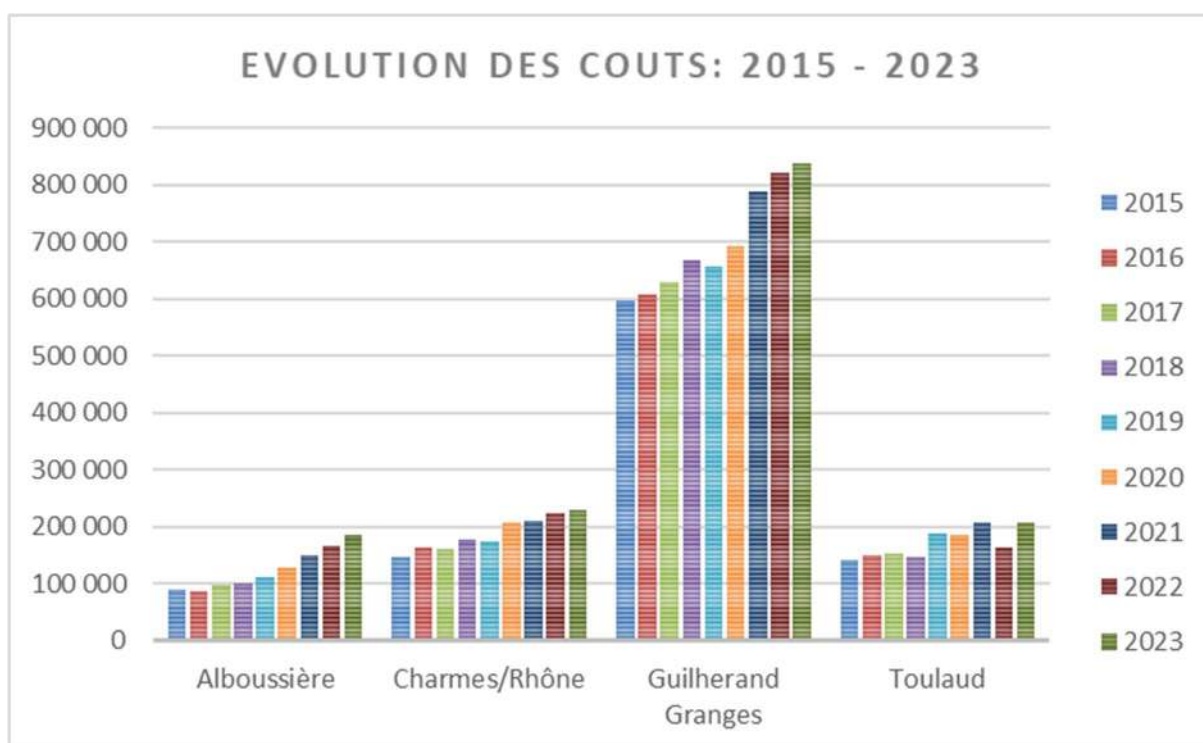
### Déchèterie de Toulaud :

Le coût d'exploitation (gardiennage, entretien, évacuation et traitement) 2023 de la déchèterie s'élève à **207 228 € HT**. Soit 220 649 € TTC.

COÛTS DES DÉCHÈTERIES (2023) (€ HT)						
	Alboussière	Charmes sur Rhône	Guilherand Granges	Toulaud	Total	Total habitant
<b>Coûts</b>	187 287	228 806	839 446	207 228	<b>1 462 767</b>	<b>42,8</b>

Soit un total de 1 566 916 € TTC.

EVOLUTION DES COÛTS 2015-2023 (en € HT) :



On observe une augmentation permanente, entre 2015 et 2023, des coûts de gestion sur nos 4 déchèteries avec notamment un très fort accroissement sur le site de Guilherand Granges. Cela s'explique par une hausse des tonnages entre 2015 et 2021. S'ajoute aux tonnages la révision des prix qui affiche une augmentation de 3,8 % entre 2022 et 2023. Enfin, ces dernières années l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) a contribué à cette forte hausse (20 €/T en 2015 - 52 €/T en 2023). L'augmentation de la TGAP s'est accélérée depuis 2021 (25 €/T en 2020 - 37 €/T en 2021).

### LE DETAIL DES COÛTS 2023 (en € HT) :

Depuis 2021, nous saisissons le détail des coûts en distinguant le gardiennage des sites, la location des contenants, le transport des bennes ainsi que le traitement des matériaux qui intègre la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Année 2023	€ HT	%
COÛT TOTAL GARDIENNAGE	393 107	26,9
COÛT TOTAL LOCATION	75 695	5,2
COÛT TOTAL TRANSPORT	303 302	20,7
COÛT TOTAL TRAITEMENT + TGAP	690 663	47,2
COÛT TOTAL	1 462 767	100,0

Le coût de traitement avec la TGAP représente quasiment 50 % du total. La moitié de ces coûts sont dû aux flux encombrants.

### LES COÛTS DU TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES :

Le coût de traitement des ordures ménagères sur le territoire de la CCRC, payé au SYTRAD, est de **1 627 242 € HT**. (Ce montant intègre le coût de la péréquation transport ainsi que la mise en balle des cartons de déchèteries).

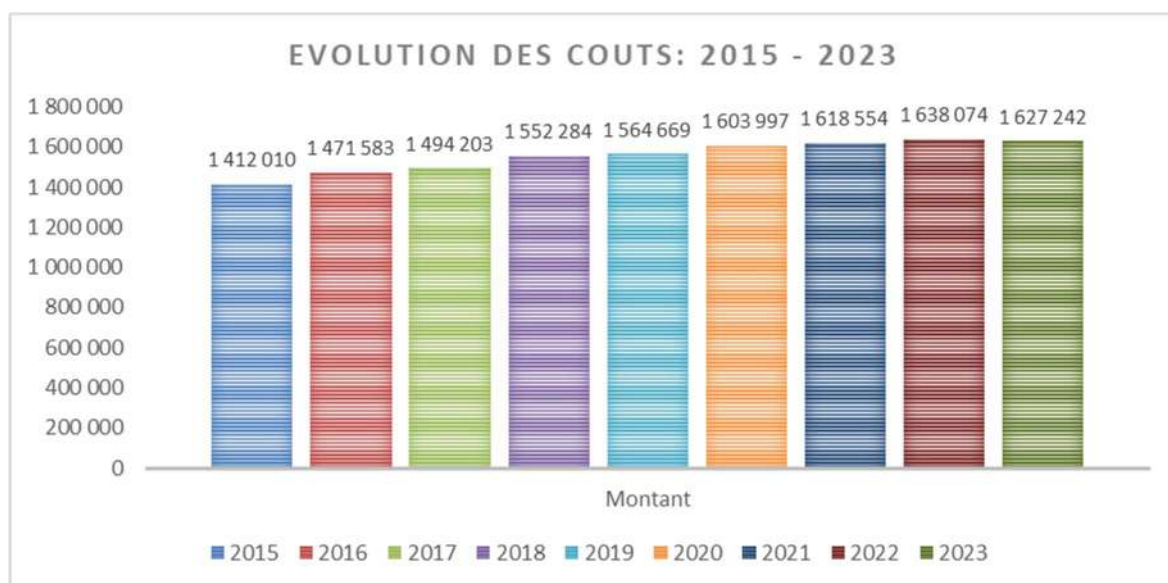
La grille tarifaire du SYTRAD s'appuie sur deux paramètres :

- La tonne d'OMR : 204,317 € HT / Tonne
- La population DGF : 6,383 € HT / habitant

	<b>COÛTS DE TRAITEMENT - SYTRAD (2023)</b>	
	CCRC en € HT	Total habitant/an en € HT
<b>Coûts</b>	<b>1 627 242</b>	<b>47,59</b>

Soit un total de 1 775 564 € TTC.

## EVOLUTION DES COUTS 2015-2023 (en € HT) :



En 9 ans, c'est la première fois que le coût SYTRAD diminue. Cela est dû à notre baisse des tonnages OMR.

## TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES (€ HT)	
	2023
Collecte (PIZZORNO+VIAL)	1 265 000
Traitement (SYTRAD)	1 627 242
Déchèteries (VEOLIA)	1 462 767
<b>TOTAL</b>	<b>4 355 009</b>

Soit, pour l'année 2023, un total de 4 709 947 € TTC.

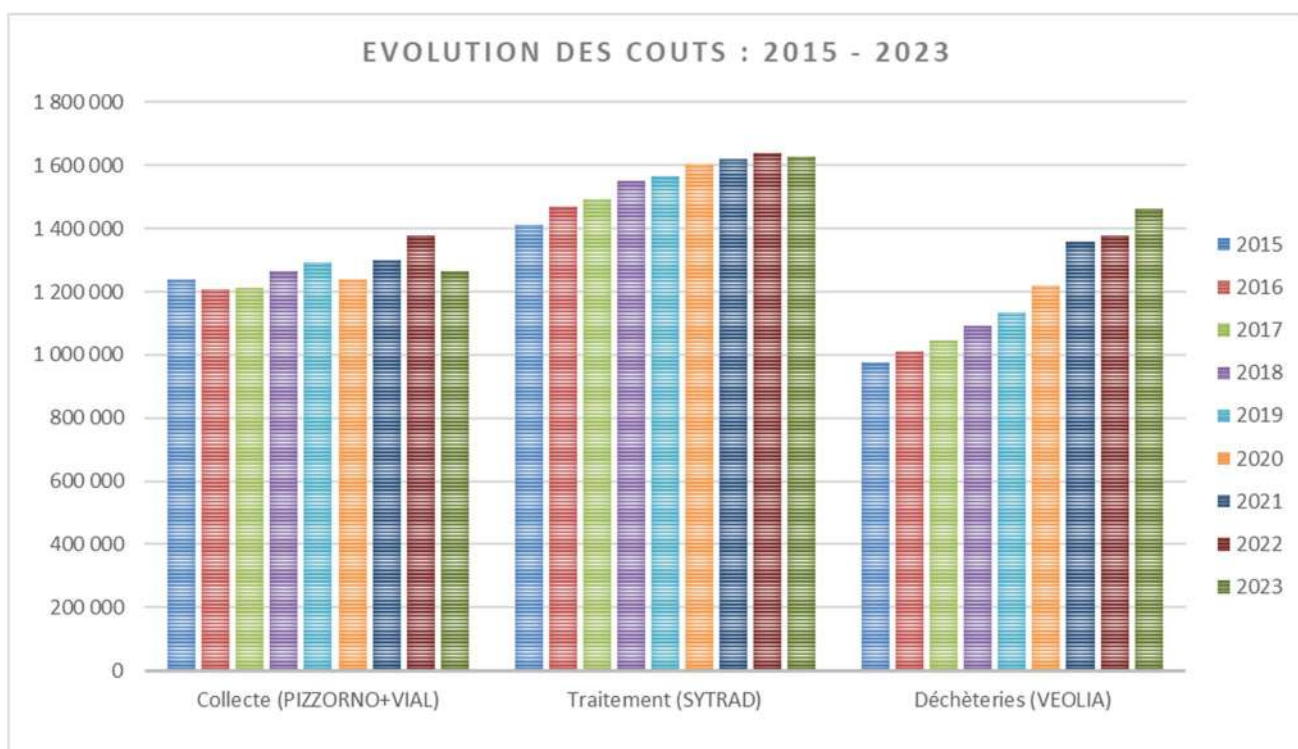
Ce coût n'inclut pas les frais de personnels CCRC (techniciens, service comptabilité et secrétariat) qui est estimé à 167 140 € pour l'année 2023.

Ce coût n'inclut pas les frais de matériels CCRC (carburant véhicule, entretien véhicule, portables, petites fournitures...) et d'interventions diverses sur les bacs et colonnes qui sont estimés à 55 120 € HT pour l'année 2023.

Ce coût n'inclut pas les amortissements d'un montant de 156 289 € pour l'année 2023.

**Le coût global annuel de la gestion des déchets ménagers par habitant est de 143 € HT.**

EVOLUTION DES COUTS 2015-2023 (en € HT) :



## **B. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement concernent :

- Achats de bacs et colonnes
- Aménagements des aires des bacs / Colonnes
- Etudes/Maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la déchèterie de Toulaud
- ...

Les dépenses d'investissement représentent **174 425 € HT**. Soit 209 313 € TTC.

**COUT TOTAL DES DEPENSES : 4 907 983 € HT**, soit 5 306 348 € TTC

## C. LES RECETTES

Le financement du service Déchets de la CCRC est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (**TEOM**). Cette taxe est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

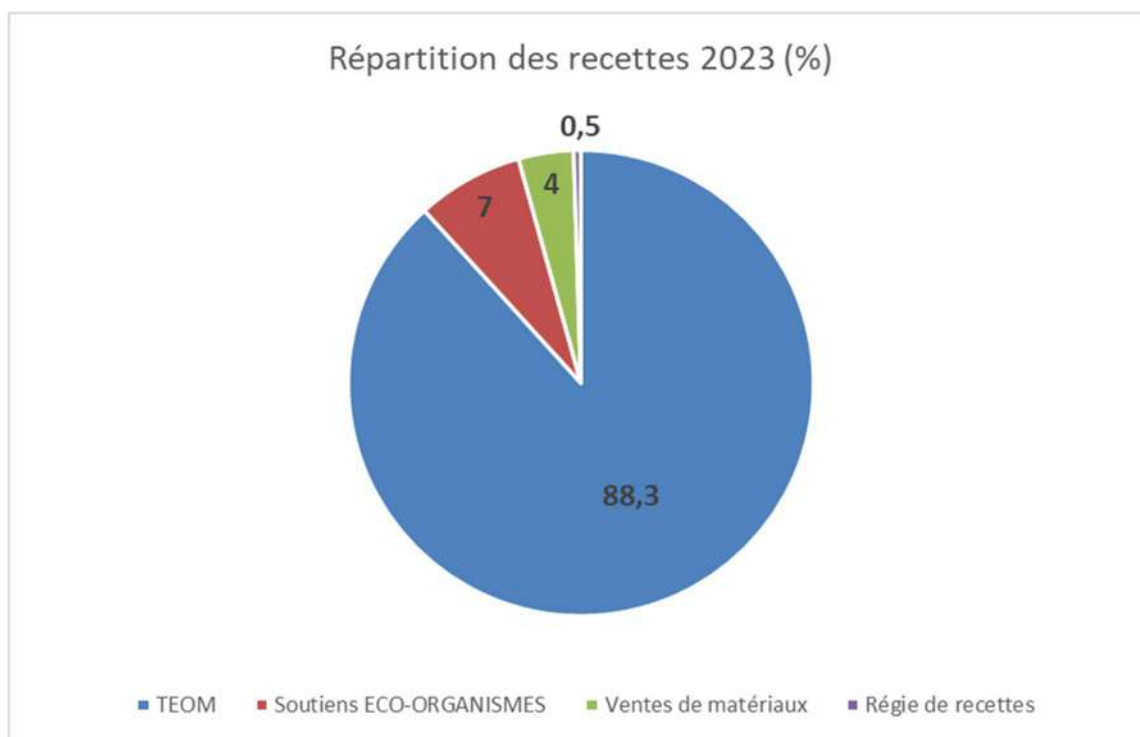
En 2023, la TEOM a représenté **4 898 928 €**.

D'autres recettes viennent s'ajouter à la TEOM :

- ✓ Revente matières
- ✓ Soutien éco-organismes (CITEO, Eco-Systèmes, Eco-mobilier)
- ✓ Régie de recettes (Bons d'apport des professionnels, Cartes déchèteries perdues)
- ✓ Convention avec des collectivités hors CCRC (Glun, Gilhac et Bruzac)

L'ensemble de ces recettes représente **677 818 € TTC**.

Montant total des recettes 2023 : **5 576 746 € TTC**.

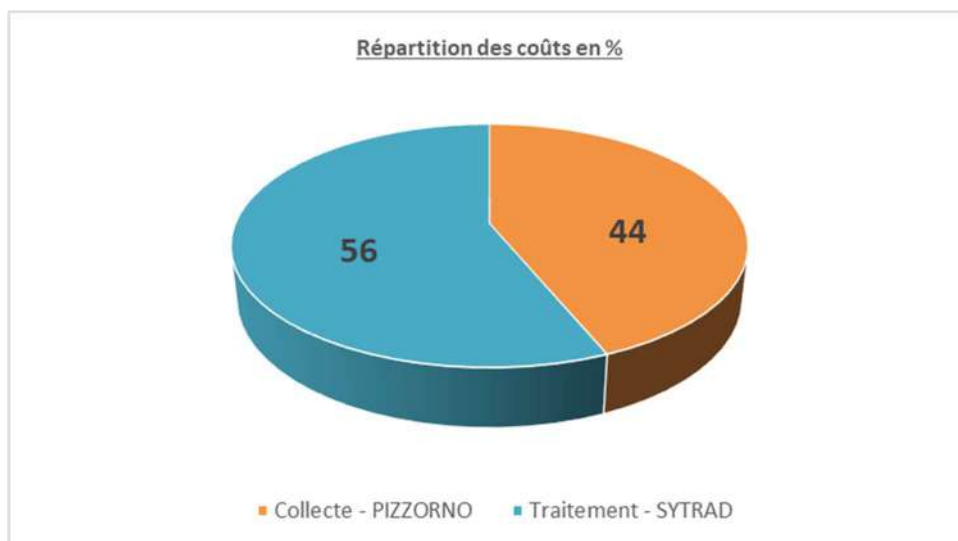


Le graphique montre que la recette la plus importante du service est la TEOM (**88,3 %**).

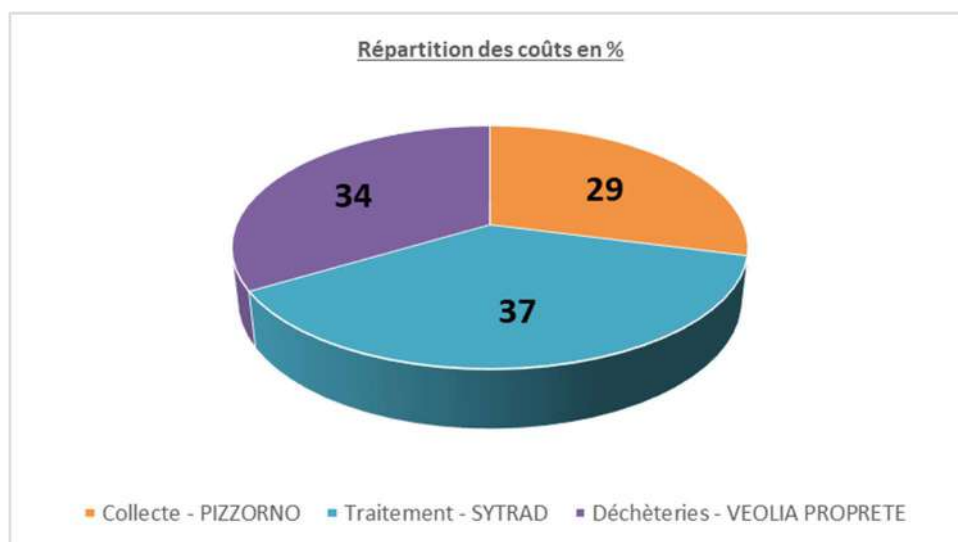
Les recettes issues de la régie (cartes de déchèterie perdues et bons d'apports pour les professionnels en déchèterie) ne représentent que **0,5 %** du total.

## CONCLUSIONS

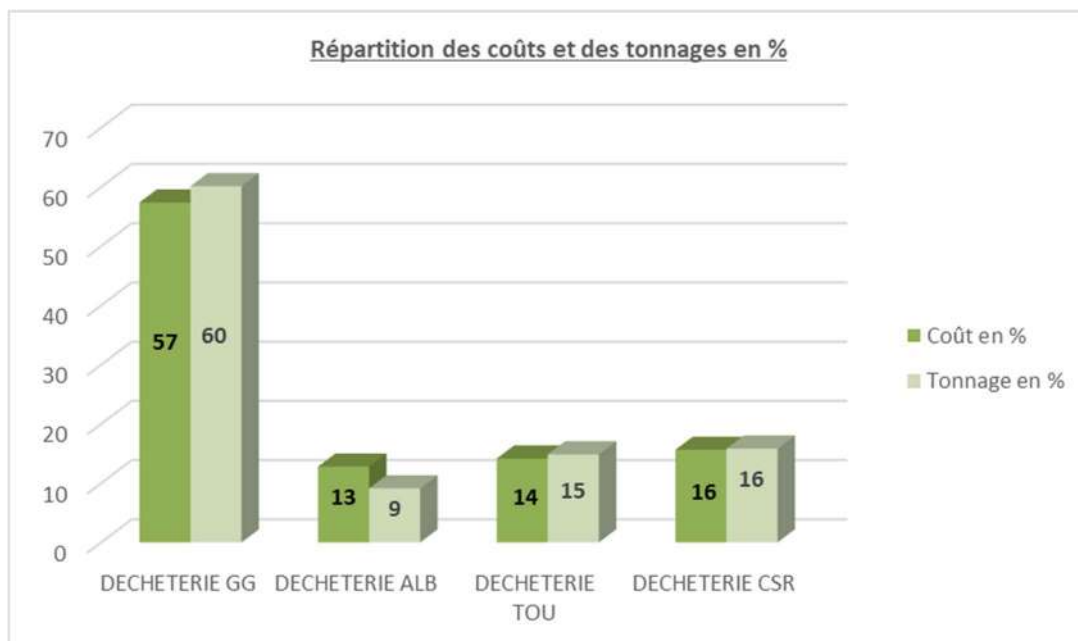
- ✓ Tonnage total 2023 (collecte OM + déchèteries) : 18 672 Tonnes
- ✓ Répartition 2023 en % des coûts de fonctionnement (Collecte OM / Traitement OM) :



- ✓ Répartition 2023 en % des coûts de fonctionnement (Déchèteries / Collecte OM / Traitement OM) :



- ✓ Répartition 2023 en % des coûts/tonnages des déchèteries :



- ✓ L'Equilibre budgétaire 2023 :  
Le budget de fonctionnement a été longtemps déficitaire avec une compensation par le budget principal.  
En 2023, nous dégageons un excédent d'environ 480 k€ TTC. Cette situation nous permet non seulement de rééquilibrer les comptes mais aussi de porter des investissements jusqu'alors difficiles. En déduisant les investissements, nous avons un excédent de 270 k€ TTC.

#### Evolution 2022 / 2023 :

- Augmentation de la population de la CCRC d'environ 0,89 %.
- Les tonnages (Ordures ménagères + Déchèteries) sont en baisse de 3,3 %.  
La baisse provient principalement des OM (-5,75%). Les déchèteries ayant quant à elles baissées de 0,75 %.  
La réduction de la fréquence de collecte des OMR au 1<sup>er</sup> mars 2023 explique en grande partie cette réduction des tonnages OM.
- Le coût de collecte des ordures ménagères a reculé de 8,1 % malgré une forte révision annuelle des prix (+ 10,2 %). C'est les OMR qui portent la baisse.
- Le coût des déchèteries a quant à lui augmenté de 6,2 %. Cette augmentation provient principalement de la révision annuelle des prix qui affiche +3,8 %. L'augmentation de la TGAP qui est passée de 45 €/T en 2022 à 52 €/T en 2023 (+ 15,5 %) y contribue également.

- Enfin, les coûts de traitement des ordures ménagères (SYTRAD) ont baissé de -0,7 %.

Evolution 2015 / 2023 :

La population du territoire s'est accrue de 5 %.

Les tonnages (OM + Déchèteries) sont en baisse : -3,51 %.

En revanche, les coûts ont quant à eux fortement grimpé : +20%.

Cette hausse est multifactorielle : la révision annuelle des prix, l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale des Activités Polluantes) et de nouveaux marchés de prestation depuis 2020.

## PERSPECTIVES

La réglementation nous impose des obligations :

La **Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte** (LTECV - 17 août 2015) fixe dans son titre IV des objectifs ambitieux de prévention et de recyclage des déchets :

- Réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.
- Atteindre 65 % de valorisation des déchets ménagers pour 2025. Cela nécessite de capter les biodéchets et de les sortir de la poubelle résiduelle.
- Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage d'ici 2025 par rapport à 2010.
- Extension des consignes de tri (ECT) d'ici 2022. Il s'agit de trier sans distinction tous les emballages plastiques.

La gestion des Déchets s'inscrit dans la transition écologique. **La feuille de route économie circulaire** (FREC) publiée le 23 avril 2018 répond à cette volonté forte d'écologie.

Ces impératifs écologiques sont intégrés dans le processus d'économie circulaire qui est un nouveau paradigme. Il s'agit de sortir de la logique linéaire du système actuel (système consommateur de matière première. La production ainsi que la consommation des produits ne sont pas vertueuses pour l'environnement).

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets.

Il ne faut plus considérer le « Déchet » comme un bien destiné à l'abandon mais comme une ressource réutilisable. Et surtout « *le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas* ».

**La Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire** (AGEC – 10 février 2020) a accentué les objectifs de la LTECV :

- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010
- Tendre vers l'objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici le 1er janvier 2025
- Lutter contre l'obsolescence programmée
- Favoriser la réparabilité des produits
- Favoriser le réemploi ainsi que l'économie de la fonctionnalité



De 2015 à 2021, les tonnages d'OM (collecte + déchèterie) ont augmenté (+ 9 %) sur le territoire ne respectant pas les obligations des lois LTECV et AGEC.

En 2022, nous observons une baisse significative (- 8,5 %) des tonnages d'OM (collecte + déchèterie) par rapport à 2021. Les tonnages 2022 retrouvent les valeurs de 2015.

En 2023, la baisse des tonnages d'OM continue (- 3,3 %). Cette tendance est principalement portée par les OMR qui accusent un recul de presque 10 %.

Le déploiement des points propriétés sur le plateau, la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri et le changement du schéma de collecte (Multimatériaux) expliquent cette évolution entre 2021 et 2022.

La réduction de fréquence de collecte sur les OMR (collecte une fois par semaine) explique la forte diminution de ces tonnages.

L'engagement et l'implication des usagers avec un changement de comportement sont essentiels pour respecter les obligations réglementaires.

## GLOSSAIRE

**C**orps creux (CC) : trois catégories de bouteilles et flacons en plastique (PET clair ; PET foncé et PEHD/PP), les emballages métalliques (Acier et Aluminium) ainsi que les briques alimentaires (Papiers Cartons Complexés ou PCC). Jetés dans les bacs et colonnes jaunes.

**C**orps plats (CP) : les emballages cartonnés (Papiers Cartons Non Complexés ou PCNC), les papiers (Journaux Revues Magazines ou JRM). Jetés dans les bacs et colonnes bleus.

**C**ollecte: toute opération de ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets

**D**échet: toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire.

**D**échèterie : un centre où les particuliers et sous certaines conditions les professionnels, peuvent apporter certains de leurs déchets en respectant des critères de tri, en vue d'un traitement ultérieur (réemploi, recyclage, valorisation...).

**E**conomie circulaire : modèle économique qui repose sur la création de boucles de valeur positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. Il met notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, production et de consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de bien, la réutilisation et le recyclage des composants.

**E**co-organisme: structure à but non lucratif à laquelle les producteurs concernés par les obligations de la « Responsabilité élargie du producteur » transfèrent leurs obligations de collecte moyennant le paiement d'une contribution financière. Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier des charges précis pour mener à bien leur mission.

**G**estion des déchets: la collecte, le transport, la valorisation et, l'élimination des déchets et, plus largement, toute activité participant de l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final, y compris les activités de négoce ou de courtage et la supervision de l'ensemble de ces opérations

**M**ultimatériaux (MM) : correspond à la collecte en mélange des Corps Creux et des Corps Plats.

**O**rdures ménagères : Déchets issus de l'activité domestique des ménages et pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives et des activités économiques (déchets collectés dans les mêmes conditions que ceux issus de l'activité domestique). Elles sont constituées des Ordures Ménagères résiduelles et des déchets collectés sélectivement (verre, emballages, journaux-magazines)

**O**rdures ménagères résiduelles : part des Ordures Ménagères collectées en mélange, après la collecte sélective.

**P**oint d'apport volontaire : lors de la collecte en points d'apport volontaire (PAV), les déchets sont déposés dans des contenants spécifiques installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population.

**P**orte à porte : lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets triés et déposés dans des contenants spécifiques. Ces contenants sont affectés à un ou plusieurs producteurs de déchets et disposés à proximité de leur domicile.

**P**révention: toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits ;

**T**raitement: toute opération de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation qui précède la valorisation ou l'élimination

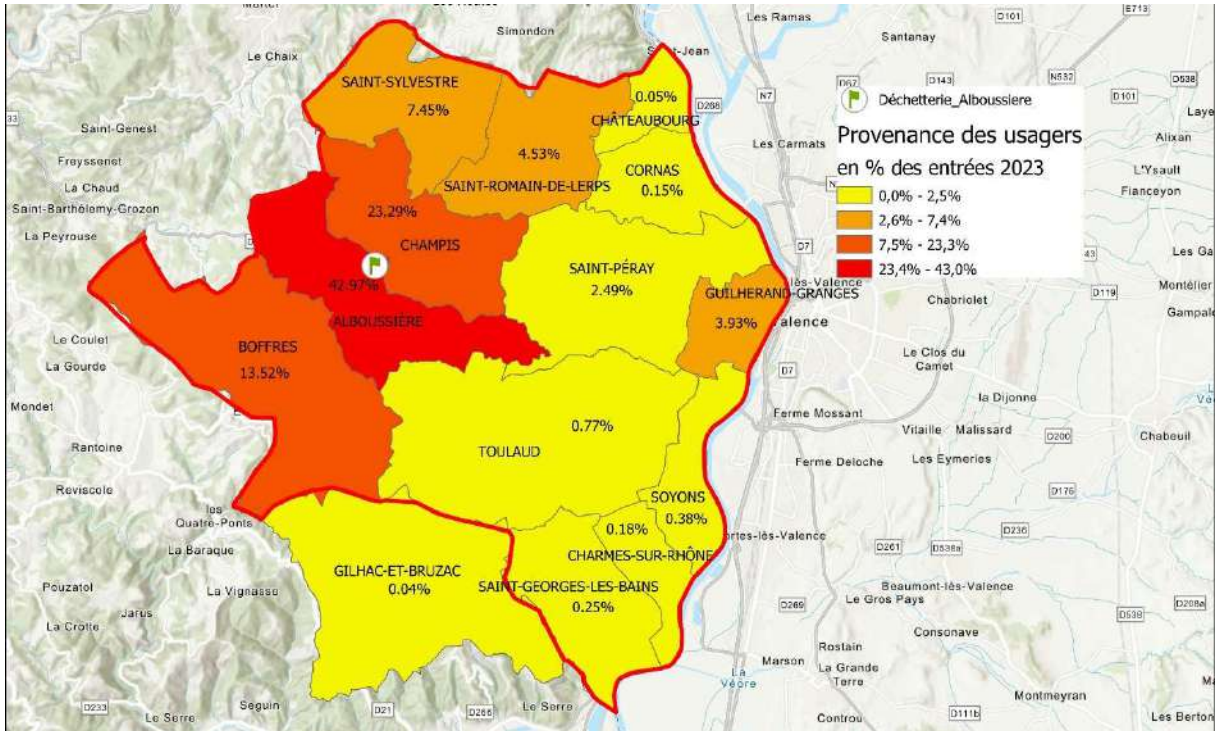
**T**ri à la source: Opération de séparation des différents flux de déchets par les producteurs, au moment de leur production.

**V**alorisation: toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets

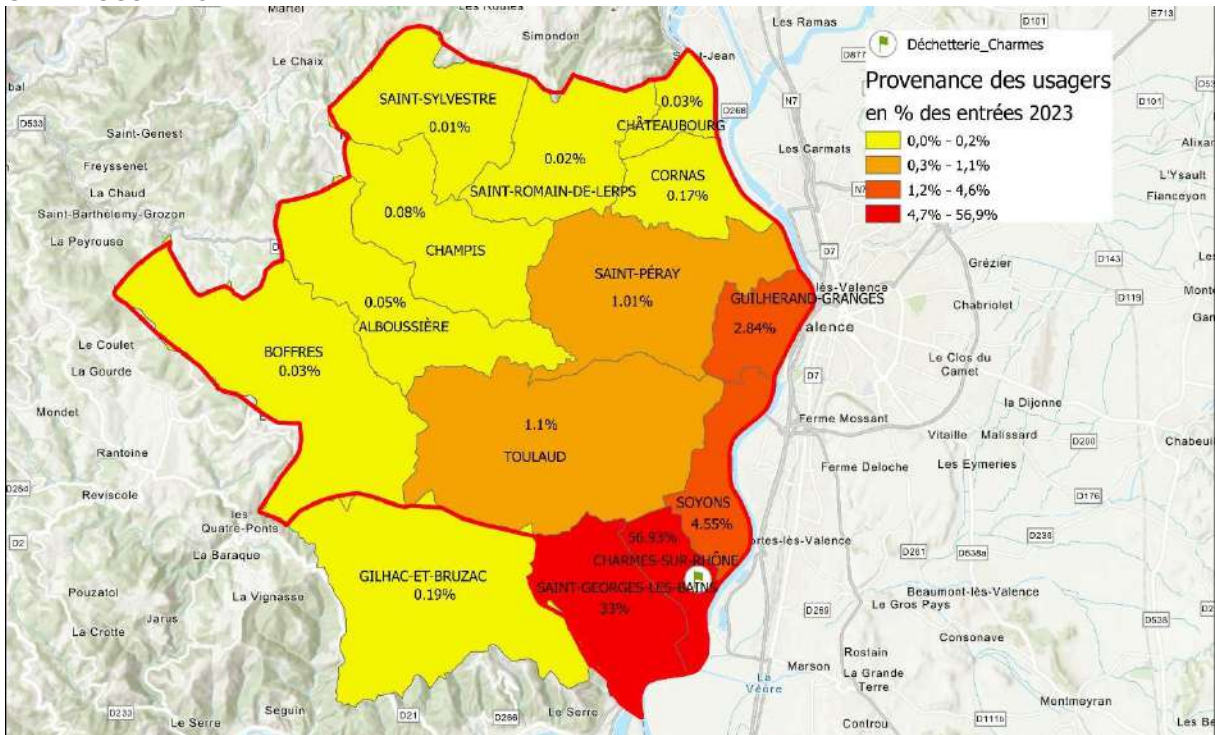
# ANNEXES

Provenance des apporteurs par déchèterie.

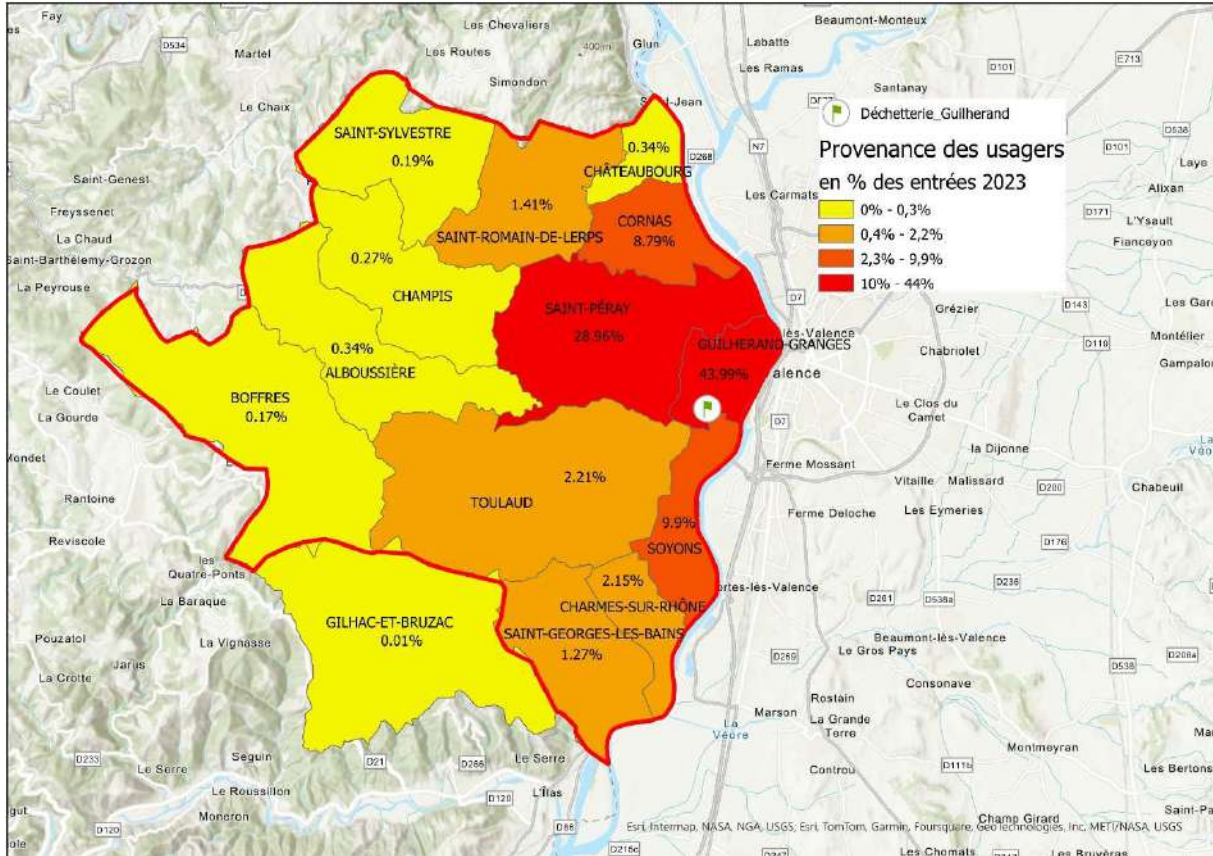
ALBOUSSIÈRE :



CHARMES SUR RHONE :



**GUILHERAND GRANGES :**



**TOULAUD :**

